24e ANNÉE — 1875

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série. — Dixième Année

N° 6 15 Juin 1875



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

Librairie Sandoz et Fischbacher

33, rue de Seine.

Londres. — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Veyrat (Mlle).**

1875

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes-médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public, tous les jeudis, d'une à cinq heures.

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN EUROPE au temps de Calvin, par J.-H. Merle d'Aubigné. Tome VI. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade, par A. Roget. Tome III, 1re livraison.

VIE DE BÉNÉDICT PICTET, théologien genevois (1655-1724), par E. de Budé. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

AGRIPPA D'AUBIGNÉ. — Le Printemps, avec une Notice préliminaire par M. Ch. Read. 1 vol. in-12. Prix : 8 fr.

Ouvrages offerts par M. Aubry :

ÉTUDE HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE SUR LE PLAN DE PARIS DE 1540, par Alfred Franklin. 1 vol. gr. in-18. Prix : 7 fr. 50 c.

RELATION DE L'EXPÉDITION DE CHARLES-QUINT CONTRE ALGER, par Nicolas Durand de Villegaignon, avec avant-propos, notice biographique, notes et appendice, par H.-D. de Grammont. 1 vol. in-8. Prix : 10 fr.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE DE JEAN DE MONLUC, évêque de Valence, publiés par Tamizey de Larroque. 1 vol. in-8. Prix : 3 fr.

UN CURIEUX DU XVIIe SIÈCLE. Michel Bégon, intendant de la Rochelle, par Georges Duplessis. 1 vol. gr. in-18. Prix : 6 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ANTOINE BÉNÉZET (1)

Le 1er février 1713, Monsieur Jean-Estienne de Bénézet, époux de damoiselle Judith de la Mégenelle, présentait à la paroisse Sainte-Catherine pour y être baptisé par Monsieur le curé Frassen, son fils Antoine, né de la veille. Il était accompagné de Monsieur Pierre Crétel, parrain *aux lieu et place* de Monsieur Antoine Bénézet Dartillon, subdélégué de l'intendant de la ville de Dunkerque, et de damoiselle Anne Létuvé, marraine aux lieu et place de damoiselle Lieunard, épouse de Monsieur Pierre Vermalotte.

(1) Les pages suivantes reproduisent les principaux passages d'un Mémoire lu à la Société académique de Saint-Quentin, et inséré dans le tome XI des travaux de cette compagnie. L'auteur, M. Gustave Demoulin, l'a publié depuis en brochure. Nous saisissons avec empressement cette occasion de parler avec étendue d'un des protestants les plus illustres qui aient vu le jour dans notre pays, d'une des plus pures gloires du *Refuge*. La *France protestante* n'a consacré à *Antoine Bénézet* que quelques lignes, reproduites par M. Douen dans sa notice sur la *Réforme en Picardie* (*Bull.*, t. VIII, p. 473). Ces lignes ne pouvaient suffire à acquitter notre dette envers une grande mémoire. Le nom d'Antoine Bénézet, si populaire en Amérique, ne devrait pas l'être moins dans notre Eglise et dans notre patrie. M.-J. G.

Cet enfant, baptisé catholique de par le Roy et la Loy, était le dernier-né d'une vieille famille protestante. Son père était l'aîné des sept enfants de Jean Bénézet, receveur des traites à Abbeville jusqu'en 1687, puis à Saint-Quentin jusqu'en 1710 ; Jean Bénézet avait épousé, en 1681, Marie-Magdeleine Testart, fille de Pierre Testart et de Rachel Cromelin, laquelle était l'arrière-petite-fille de Jean Cromelin, l'un des principaux créateurs de l'industrie saint-quentinoise, et descendait par conséquent de cet Armand Cromelin qui déjà au XV[e] siècle avait dû s'expatrier pour fuir les persécutions religieuses.

Les Bénézet, qui appartenaient à une famille importante du Languedoc, avaient souffert pendant plusieurs générations pour leurs croyances. On rencontre encore parmi les dernières victimes de nos luttes religieuses un François Bénézet pendu pour crime de religion, à Montpellier, le 27 mars 1752.

La vocation religieuse d'Antoine Bénézet fut grandement influencée par les traditions de famille. Sur le registre de naissances, de mariages et de décès qu'on tenait dans sa famille, on peut voir encore en regard de son nom inscrit par son père le jour de sa naissance : « *Que Dieu le bénisse et le fasse participer à sa grâce.* »

La révocation de l'édit de Nantes n'atteignit pas d'abord Jean-Estienne Bénézet, le père d'Antoine ; il fut probablement protégé par le surintendant des finances en souvenir des services qu'avait rendus son père dans son administration, et ce ne fut qu'en 1715 que ses biens furent confisqués et qu'il dut se résoudre à fuir un pays où il ne pouvait vivre sans renier sa religion et sans mentir à sa conscience.

Pour les habitants de Paris la fuite était facile ; d'habiles spéculateurs qui savaient déjouer la vigilance de la police, ou peut-être payaient son inaction, avaient organisé un service régulier pour favoriser l'émigration des réformés. Le proscrit passait de relai en relai, de main en main, guidé dans chaque

localité par des agents qui connaissaient tous les dangers du pays et savaient les éviter. Bénézet père ne pouvait à Saint-Quentin profiter des ressources de ce dévouement vénal. Un de ses amis, homme énergique et entreprenant, se chargea de le faire passer en Hollande; aucun événement grave ne vint entraver la marche des fugitifs jusqu'à la frontière. Quand ils furent arrivés à la sentinelle qui gardait le dernier passage, le courageux guide, marchant toujours en avant, affronta soudainement la sentinelle, tenant d'une main une bourse et de l'autre un pistolet : « La bourse ou la mort ! » dit-il en parodiant avec esprit et à-propos le mot des voleurs de grands chemins. La sentinelle prit la bourse et la famille passa la frontière. Jean-Estienne tenait par la main deux jeunes garçons, et sa femme en portait un troisième dans ses bras; c'était le petit Antoine qui n'avait que deux ans.

C'est ainsi que quitta la France pour ne plus jamais la revoir ce grand homme de bien, ce héros de charité que révère l'Amérique, que connaît à peine l'Europe et dont le nom même est ignoré dans sa ville natale.

La famille Bénézet après avoir séjourné peu de mois à Rotterdam vint résider à Londres. C'est là qu'Antoine fut initié à la doctrine des Quakers et qu'il entra dans la *Société des Amis* à l'âge de quatorze ans. En 1736 il vint avec sa famille s'établir définitivement à Philadelphie. Les cinq premières années qu'il y passa sont restées dans la plus complète obscurité. A vingt-trois ans il épousa Joyce Mariott; c'était une femme d'une grande simplicité de cœur et d'une piété sévère. Un an après son mariage il voulut faire une nouvelle tentative industrielle et entra dans une manufacture de Wilmington, en Delaware. Au bout de quelques mois il revint à Philadelphie, bien persuadé qu'il ne convenait pas plus au commerce que le commerce ne lui convenait. Il avait des scrupules sur la parfaite légitimité des pratiques commerciales et pensait que la sévérité de ses mœurs et le rigorisme de sa morale ne pourraient s'en accommoder.

Dès l'âge de vingt-six ans il avait absolument renoncé aux carrières qui mènent à la fortune et aux honneurs, et s'était fait professeur à Germantown, près de Philadelphie. Il était là dans son élément; instruire les autres, c'était déjà se dévouer, et comme les leçons, peu ou point payées, n'eussent pas assuré l'entretien de son modeste ménage, il s'était fait correcteur dans une imprimerie à la condition d'y être logé et nourri avec sa femme.

Il ne tarda pas à se faire remarquer dans cette humble situation, car, trois ans après, les administrateurs du collége; fondé par William Penn, qui tous étaient par leur science et leurs vertus les notabilités du pays, vinrent le féliciter et l'obliger à occuper une chaire devenue vacante.

Il resta douze ans attaché à cette école publique, et y déploya toutes les qualités du professeur intelligent et de l'homme de bien. Persuadé qu'un autre pouvait alors aussi bien que lui continuer une tâche qu'il avait rendue plus facile, et désireux d'utiliser au plus et au mieux ses dispositions naturelles et son esprit actif, il quitta sa chaire pour remplir une mission plus importante et plus délicate : il se consacra à l'éducation des femmes.

A cette époque l'instruction des femmes était considérée comme inutile par la plupart et comme nuisible par les autres. Bénézet y attachait au contraire la plus grande importance; il voulait instruire la femme non-seulement pour développer et régler ses facultés d'être pensant, mais encore pour en faire l'institutrice de la famille. Il croyait qu'il fallait verser à flots l'instruction dans l'esprit des femmes pour la répandre parmi les hommes.

C'est dans ce but qu'il fonda sous son nom et dirigea lui-même, une institution qui fut immédiatement fréquentée par les jeunes filles appartenant à la société la plus intelligente et la mieux considérée de Philadelphie.

Il remplaça dans son école les procédés routiniers et la discipline brutale, exclusivement usités alors, par une mé-

thode logique et une douceur parfaite. Il n'admettait point que pour tous les enfants la crainte des punitions fût, comme la crainte de Dieu, le commencement de la sagesse; et traitant ses élèves chacune suivant son tempérament et ses aptitudes, il obtint de toutes l'obéissance active, l'attention intime qui seules peuvent donner un travail utile.

Sa touchante bonté, son aménité charmante avaient fait de ses élèves de respectueuses amies. Cette affection plus vive et plus vraie que celle qu'obtiennent certains parents par une condescendante maladroite et coupable, il l'avait obtenue en faisant aimer le travail et le bien. Quelques-unes de ses élèves qui vivaient encore, il n'y a pas trente ans, avaient conservé pour lui dans leur vieillesse la même admiration et le même respect, et elles dirigeaient encore leurs actions d'après les conseils qu'elles en avaient reçus.

Bénézet ne croyait pas les petites choses au-dessous de lui; il fut amené par son esprit logique et son expérience à refaire lui-même, sur un plan nouveau, le syllabaire et la grammaire des commençants.

Il devança encore grandement son époque en élevant et en étendant son enseignement. Il voulait qu'on introduisît dans toutes les écoles primaires, et il avait donné l'exemple, l'étude de l'histoire et de la géographie, de la mécanique et de l'astronomie, de la tenue des livres et de la géométrie des corps solides; il voulait qu'on y enseignât l'usage du compas et des échelles. Ce programme paraît encore trop élevé et trop chargé pour nos écoles actuelles.

Il n'était jamais touché par un malheur sans chercher à le soulager. Une jeune sourde-muette repoussée de toutes parts lui est un jour amenée dans son école; il la reçoit sans faire une seule observation. En ce temps de superstition ces malheureuses créatures étaient abandonnées des hommes sous prétexte qu'elles étaient maudites de Dieu. Dans bien des pays on les considérait comme des monstres. On n'avait trouvé rien de mieux que de les exorciser. L'abbé de l'Epée et l'abbé

Sicard n'avaient pas encore opéré ce miracle de faire entendre les sourds, et parler les muets. Bénézet trouva le moyen d'instruire cette jeune fille en deux ans et de la mettre en communication avec le monde qui l'avait répudiée. Les procédés employés par notre philanthrope ne nous sont pas connus, il est probable qu'ils étaient fort imparfaits, car ce fait est resté isolé et ce n'est que soixante ans après qu'à Philadelphie les sourds-muets reçurent l'instruction d'après les méthodes importées d'Europe. Nous ne rappelons ce fait que pour montrer les ressources que son esprit mettait en toute occasion au service de son zèle charitable.

Jusqu'ici le dévouement de Bénézet ne s'est exercé que dans la vie privée et dans l'enceinte modeste de son école, mais il a grandi et s'est fortifié, il peut s'étendre. Sa voix, si douce à ses aimables écolières, va franchir l'Océan et retentir dans les deux mondes où elle éveillera des dévouements qui rivaliseront avec le sien.

Son grand rôle commence; il a voué sa vie au salut de la race nègre. Du fond de sa retraite, il donne le branle au grand mouvement antiesclavagiste qui depuis ne s'est pas arrêté.

Longtemps Bénézet souffrit en silence du spectacle affligeant de l'esclavage et de la traite des noirs. Son affliction était d'autant plus grande qu'il n'apercevait d'abord aucune possibilité de remédier à un malheur et à une honte qu'il était presque seul à sentir. La nécessité de l'esclavage était admise pour tous, même par ceux qui auraient été disposés à en contester la légitimité. Pour les hommes d'Etat, comme pour les planteurs, l'esclavage était la première condition de la prospérité des colonies.

Cependant Bénézet n'était pas homme à déplorer le mal sans tenter de le combattre. Il n'était rien moins qu'un rêveur mélancolique. Sa conscience l'appelait au secours des malheureux; il obéit à l'impulsion du devoir. Il créa une école pour les nègres, c'était la première qui leur fût ouverte. Il faut

voir là une preuve de grand courage : fréquenter les nègres était réputé chose vile, les instruire était à la fois une honte et un crime. La seule excuse que le public admit d'abord en faveur de Bénézet, c'est qu'il devait être fou.

L'école des noirs prospéra et bientôt la Société des Amis s'empara de l'idée et développa cette heureuse institution. Bénézet continua d'y consacrer son temps et son argent, et c'est à cette école qu'il léguera la plus grande partie de son modeste patrimoine.

Les succès obtenus dans l'école des noirs créée par Bénézet, prêtaient à la cause de l'émancipation de la race nègre un argument principal. Les esprits les plus bienveillants accordaient une âme aux nègres; ils étaient disposés à faire des concessions sur la question de principe, mais, se retranchant dans la question de fait, ils déclaraient que la race noire était une race inférieure, rebelle à l'éducation et sans aucune aptitude pour l'instruction.

L'expérience faite par Bénézet, venant contredire cette opinion préconçue, jeta dans une grande perplexité ses adversaires et commença à ébranler les convictions des gens qui acceptent avec la même bonne foi la vérité et les préjugés.

Après plusieurs années d'épreuves, Bénézet venait apporter son puissant témoignage en ces termes : « Je puis, avec loyauté et sincérité, déclarer que j'ai trouvé chez les nègres une aussi grande variété d'aptitudes que chez un même nombre de blancs, et je ne crains pas d'affirmer que l'opinion généralement admise que les nègres sont inférieurs en intelligence, est un préjugé vulgaire fondé sur l'orgueil et sur l'ignorance de maîtres hautains qui ont tenu leurs esclaves à une distance telle qu'ils n'ont pas su porter sur eux un jugement éclairé. »

Les gens impartiaux qui ont pu étudier les noirs placés dans les mêmes conditions que les blancs, ont confirmé l'assertion de Bénézet. L'argument était terrible et il ne restait plus aux

partisans de l'esclavage et de la traite des nègres qu'à faire valoir les avantages personnels qu'ils en tiraient.

Plus Bénézet apprenait à connaître cette race déshéritée et plus il souffrait du sort qui lui était réservé. Eloigné du monde politique par tempérament, fuyant les fonctions publiques par esprit d'humilité, il ne pouvait agir directement dans les régions officielles. Il ne faut pas le regretter, car il a exercé du fond de son obscurité une action plus considérable. Il s'est adressé à l'opinion publique qui, convaincue, a dicté à son tour les lois qu'ont votées les parlements.

Il agit d'abord sur le milieu où le confinaient ses fonctions de maître d'école, et il eut bientôt gagné l'esprit de ses coreligionnaires et de ses concitoyens.

Il ne pouvait s'arrêter là; il étendit le cercle de son action. Il publia d'une façon suivie sinon régulière des articles sur l'esclavage et sur la traite des noirs dans les journaux des divers Etats de l'Union; il profita de l'immense publicité des almanachs de son ami Benjamin Franklin pour répandre partout ses idées et préparer l'opinion. Enfin il publia sur la traite des noirs des livres dans lesquels il peignit avec des couleurs sombres et vraies les crimes qu'elle occasionnait, les misères et les malheurs qu'elle amenait et les terribles conséquences dont elle serait suivie (1). Ces livres étaient imprimés à ses frais et adressés par lui à tous les personnages influents d'Amérique et d'Europe.

Ses fonctions d'instituteur ne nuisaient point à l'œuvre qu'il poursuivait. Aucun travail n'était trop fatigant, aucune démarche n'était trop pénible; il ne négligeait pas les plus petites choses; rien n'était indifférent pour lui dans cette enquête qu'il a dirigée pendant trente ans. Tous les jours il était

(1) Ces livres sont : *Une Description de la partie de l'Afrique habitée par les nègres* (1762).

Avis et Avertissement à la Grande-Bretagne et à ses colonies sur la situation désastreuse des nègres esclaves (1767).

Puis plus tard : *Une description historique de la Guinée; sa situation, ses produits et le caractère de ses habitants, avec une recherche sur l'origine et les progrès de la traite des noirs, sur sa nature et ses effets désastreux.*

entouré de nègres qu'il interrogeait avec affabilité et dont il appréciait les dépositions avec la pénétration d'esprit et l'impartialité que son amour pour ces malheureux n'a jamais altérées.

Quoique étranger au monde politique, il s'intéressait aux questions qui touchaient à son but philanthropique, et s'y attachait avec ténacité; il était alors infatigable dans sa propagande, dans ses démarches et dans ses sollicitations. Pendant la session de 1780, il contribua puissamment à faire voter dans l'assemblée pensylvanienne, la loi qui devait amener progressivement l'abolition de l'esclavage en Pensylvanie.

Bénézet était absolu dans ses croyances et dans ses idées; il avait une foi définie, une conviction définitive; il n'aurait jamais pour lui-même composé avec les préjugés du monde, ni consenti à une mésalliance de principes; mais pour arriver à son but charitable il savait modérer son empressement et même se détourner de la route directe. Sans être souple, il abandonnait un peu de sa rigidité, il savait tenir compte des difficultés et tourner les obstacles. C'est ainsi qu'après avoir établi dans ses livres l'illégitimité et l'injustice de l'esclavage, il ne travaillait plus qu'à l'abolition de la traite des noirs, en faisant surtout valoir les raisons qui devaient frapper les gens les plus intéressés au maintien de l'esclavage. Il savait bien d'ailleurs que du jour où les nègres enlevés à l'Afrique n'alimenteraient plus les troupeaux d'esclaves américains, l'esclavage, atteint dans sa source, était menacé dans son existence. C'est encore par la même temporisation habile qu'il arrivait à faire élever dans certains Etats l'impôt sur les nègres importés, de 10 livres (250 fr.) à 20 livres (500 fr.) par tête.

Personne en Amérique ou en Europe ne conteste que Bénézet ne soit le promoteur de l'abolition de la traite des noirs. Sans doute, Sandiford, Lay et Woolman avaient jeté le cri d'alarme avant lui, mais c'est Bénézet qui le premier a eu une puissance d'action sur l'opinion publique, sur les grands

philanthropes et les hommes d'Etat qui ont commencé à réaliser les réformes.

Quand Edmond Burke, orateur et homme d'Etat célèbre, prend la parole sur cette question, c'est après que l'Irlandais Richard Shackleton, son intime ami, lui eut communiqué les renseignements que Bénézet lui avait fait remettre dans ce but.

Il est bien vrai que Granville Sharp a de son propre mouvement pris en main la défense des nègres, mais si sa mission n'a pas été inspirée par Bénézet, elle a été confirmée et agrandie par lui. C'est encore Bénézet qui à son insu est intervenu dans l'affaire du nègre Somerset. On se rappelle que ce procès a eu pour conséquence d'établir judiciairement que *l'esclave qui met le pied sur le territoire anglais est libre.* En effet Granville Sharp lui dit dans une lettre datée du 21 août 1772, que ses écrits sont arrivés fort opportunément avant le procès de James Somerset et qu'il en a remis un exemplaire aux membres de la cour du Banc du Roi et aux avocats.

Ces deux philanthropes étaient si bien faits pour s'entendre, que sans se consulter, sans se connaître, ils faisaient réimprimer en même temps de chaque côté de l'Océan, les œuvres l'un de l'autre.

Partout on reconnaît l'influence de Bénézet; il répand ses écrits dans toutes les contrées de l'Amérique et de l'Europe. Il est en correspondance avec tous les hommes éminents qui ont part à la vie publique, avec l'abbé Raynal qui a publié une *Histoire des Colonies européennes dans les Indes occidentales*, avec son ami Benjamin Franklin, alors agent des Etats coloniaux à Londres, avec John Wesley, le célèbre fondateur de la secte des méthodistes ou wesleyens. Il écrit à la reine Charlotte de la Grande-Bretagne que l'illustre peintre Benjamin West lui avait rendue favorable, il écrit à la reine de Portugal, à tous ceux enfin qui avaient voix délibérative ou consultative dans cette grande question de justice et d'humanité.

Il s'adresse au clergé de toutes les religions et de toutes les sectes, et gagne tous les jours du terrain : sa lettre à l'archevêque de Cantorbéry passe de paroisse en paroisse et de main en main; elle a sur les ministres anglicans la même influence que sur l'archevêque, elle achève de les persuader et entraîne leur zèle.

Il reste constamment en rapport avec ses collaborateurs de Pensylvanie, de la Virginie et de la Caroline du Sud, du Maryland, de New-Jersey, etc. ; il provoque les pétitions des habitants bien intentionnés de ces pays, il parvient à faire prendre par les assemblées de ces Etats des délibérations dans le but de rendre plus difficile l'importation de nombreux esclaves.

On connaît l'intervention puissante de la *Société des Amis* dans la question de l'affranchissement des nègres; leurs prédications, leurs meetings et surtout leur conduite ont porté leurs fruits. A partir de 1774, les *Quakers* avaient émancipé les nègres qui appartenaient à leur *Société*, et dix-sept ans après, on ne trouvait plus un seul Quaker qui possédât un esclave. Ce grand exemple, donné au monde par les Quakers, n'a été que rarement suivi, mais il a éclairé et troublé bien des consciences, et il a préparé l'œuvre d'émancipation que notre siècle achèvera.

Ce mouvement qui se manifeste chez les Quakers avant de se communiquer chez tous les peuples, est dû surtout au génie actif et charitable de Bénézet. Il inspira les actes de la *Société des Amis ;* il rédigea les documents qu'elle publia et qui servirent de pièces à conviction quand les assemblées législatives instruisirent ce grand procès. Il est certainement le rédacteur de la circulaire qui, votée par le meeting de 1774, fut adressée à tous les Quakers. Cette circulaire, restée célèbre, a pour but de démontrer l'incompatibilité de l'esclavage avec la religion du Christ.

On retrouve encore Bénézet derrière Thomas Clarkson, ce tendre et énergique philanthrope, qui a le plus contribué en

Angleterre à l'abolition de la traite des nègres et qui en a écrit l'histoire la plus complète et la plus estimée.

Le vice-chancelier de l'Université de Cambridge, le docteur Peckard, choisit pour sujet de la dissertation latine du concours de 1785, la question suivante : « *Anne liceat invitos in servitutem dare?* » (A-t-on le droit de réduire les hommes en esclavage contre leur volonté?)

Thomas Clarkson, alors étudiant, qui l'année précédente avait remporté le prix de dissertation latine, résolut de prendre part au concours, dans le seul but de maintenir sa réputation universitaire. Pour rendre son sujet plus intéressant et lui donner l'attrait de l'actualité, il élargit les termes généraux du programme et y fit entrer la question de la traite des noirs. Les renseignements ne lui firent pas défaut, mais il lui manquait l'inspiration qu'apporte le récit ému et convaincu des faits; il la trouva, un jour que le hasard lui fit rencontrer le livre de Bénézet : *Historical Account of Guinea.* (Etude historique sur la Guinée.) A la lecture de ce livre, il est transporté dans la réalité des crimes et des abominations qu'entraînent la traite des nègres et l'esclavage. Il ne s'agit plus pour lui de rechercher et de trier ses arguments, d'agencer ses faits et ses preuves, d'aligner ses phrases et d'arrondir ses périodes. Il ne voit plus dans son travail une œuvre littéraire, mais un devoir de justice et d'humanité. Sa sensibilité excessive menace sa santé et sa raison. Une idée fixe s'est emparée de son esprit, une seule émotion étreint son cœur; il ne peut plus dormir : jour et nuit il est poursuivi par des visions. Il garde toujours devant ses yeux les scènes d'horreur qui lui ont été révélées et qu'il se refuse à croire.

Enfin, grâce à Bénézet, l'élégant écrivain était devenu l'apôtre d'une sainte cause.

Bénézet n'a pas borné là l'action de son expansive charité. Sa préoccupation constante du sort des nègres n'avait pas absorbé toute sa piété. Sa tendre bienveillance s'était aussi tournée du côté des malheureux Indiens, et il avait pris

leur défense avec la même sollicitude, sinon avec le même succès.

Les émigrés européens que l'intolérance religieuse et les dissensions politiques avaient rejetés dans l'Amérique du Nord s'étaient fait bien vite une patrie de leur terre d'exil, et ils avaient formé une nation qui voulait vivre, s'étendre et grandir. Ils se trouvaient en présence des restes misérables, mais naturellement hostiles, des anciens habitants du pays, les maîtres du sol par droit de naissance. La lutte était inévitable et la victoire des derniers venus était certaine.

Antoine Bénézet devait être du côté des faibles : il a donc, comme la plupart des *Amis*, défendu et protégé les Indiens.

Il fut un des fondateurs de la Société instituée en 1756 pour maintenir la paix entre les blancs et les Indiens, par des moyens pacifiques : *The friendly Association for regaining and preserving peace with the Indians by pacific measures.*

Cette association, dans laquelle son influence a prédominé, dépensa pendant les sept ans de sa durée, 271,000 francs pour secourir les Indiens dont la situation déjà désastreuse était de plus en plus menacée, au mépris des traités consentis volontairement de part et d'autre.

On retrouve encore, chez certains numismates, la médaille d'argent qui, suivant le conseil de Bénézet, avait été frappée en 1757, et qui représentait William Penn offrant le calumet de paix à un chef indien, et portait en exergue cette devise : « LET US LOOK TO THE MOST HIGH WHO BLESSED OUR FATHERS WITH PEACE. » (*Elevons nos regards vers le Très-Haut qui a accordé à nos pères la bénédiction avec la paix.*)

Cette médaille était destinée à être portée par les principaux des Indiens afin de leur rappeler incessamment les bonnes intentions des *Amis*.

La position que Bénézet occupait dans la Société protectrice des Indiens dont il fut un des administrateurs, lui permettait d'étudier cette race de plus près, et il préparait, au moment

de sa mort, un ouvrage important dont la brochure, publiée en 1784 (1), n'était pour ainsi dire que la préface.

La guerre, le plus terrible des maux qu'engendrent les passions humaines, n'est pas tolérée chez les Quakers qui n'admettent ni les nécessités de la politique, ni les exigences du patriotisme.

Bénézet en avait l'honneur, il publiait des brochures, des livres, entre autres : *Thoughts on the Nature of War* (Pensées sur la nature de la guerre), 1776. Il adressait aussi ces livres, accompagnés de lettres d'envoi, à tous les personnages politiques des deux mondes. Il eut même la naïveté d'écrire à Frédéric le Grand une lettre restée célèbre, dans laquelle il condamnait la guerre en termes énergiques et pathétiques, qui furent sans doute honorés de la pitié et du dédain du roi-troupier.

Quand arriva la crise provoquée par les nouvelles contributions que le gouvernement britannique imposait à ses colonies, Bénézet se rendit près des membres du congrès, espérant les empêcher de recourir aux armes pour défendre leurs droits et conquérir leur indépendance.

Heureusement pour la prospérité des Etats-Unis et pour le développement de la civilisation, il échoua dans sa sainte et folle entreprise. Mais il n'avait pas perdu son temps et son dévouement, car il avait réussi, dans ses longs entretiens avec les membres du Congrès, à semer dans leur esprit des idées plus sages et plus pratiques sur l'abolition de la traite des noirs. Nous savons qu'il a fait une campagne contre le duel, mais aucun document ne nous a renseigné à cet égard.

En 1713, le traité d'Utrecht avait cédé la Nouvelle-Ecosse à l'Angleterre ; mais il avait été stipulé que la propriété des terres était garantie aux Français qui prêteraient serment de fidélité à leur nouveau monarque. Ce serment ne fut prêté par les Français de la Nouvelle-Ecosse qu'à la condition de ne

(1) *Some observations on the situation, disposition and character of the Indian natives of the American continent.*

jamais être contraints, ni eux, ni leur postérité, à porter les armes contre la France, ni contre les tribus indiennes de leur voisinage. Cette condition formelle, renouvelée plusieurs fois, était si bien connue que, pendant cinquante ans, ces Français n'eurent d'autre nom que celui de *neutrals* (neutres).

Quand en 1755, la France, alliée aux tribus indiennes, porta la guerre dans la Nouvelle-Écosse, quelques jeunes *neutrals* violèrent la neutralité en favorisant les Français et les Indiens.

Le commandant anglais, obéissant à la colère et à la rancune plutôt qu'à la justice et au droit, rendit tous les colons français responsables de la faute de quelques-uns ; il résolut de confisquer leurs biens, de les transporter dans la baie de Massachussets et dans la Caroline du Sud. Il exécuta cet arrêt rendu sans enquête et sans jugement, de la manière la plus perfide : sous différents prétextes, les *neutrals* furent appelés en divers lieux, et là ils apprirent que leurs biens étaient confisqués au profit de la couronne d'Angleterre, et que prisonniers de guerre, ils allaient être immédiatement déportés.

A l'annonce de cette terrible décision, il y eut, on le comprend, des scènes de désespoir et de révolte; mais les troupes, dissimulées d'abord pour ne pas éveiller la méfiance, parurent soudainement, et les pauvres victimes furent poussées à coups de crosse et de baïonnette vers les vaisseaux qui devaient les débarquer, c'est-à-dire les abandonner sur un rivage lointain. Deux ou trois cents échappés à l'embarquement se réfugièrent dans les forêts voisines et y trouvèrent un sort plus funeste ; la plupart furent tués à coups de fusil, le reste mourut de faim.

Le nombre de ces victimes ne peut être déterminé ; on sait seulement qu'il y avait sept mille Français dans cette province, et que presque tous ont disparu du pays.

Mille de ces malheureux furent déposés dans la baie de Massachussets et cinq cents furent amenés à Philadelphie. C'est en faveur de ces derniers que Bénézet puisa encore à pleines mains dans son intarissable trésor de charité.

Aussitôt leur arrivée, il se mit en rapport avec eux, et put leur servir d'interprète, car on avait continué de parler la langue française dans sa famille. Il adressa immédiatement, en leur nom, une requête dans laquelle il exposait au roi d'Angleterre leurs souffrances, leurs griefs, et démontrait l'impossibilité de vivre dans la situation qui leur était faite; puis, en attendant la réponse qui n'arriva jamais, il se consacra tout entier au soulagement de ces malheureux.

En débarquant à Philadelphie, ils étaient tombés à la charge de l'assistance publique, qui les entassa dans une vieille caserne abandonnée et ne leur fournit qu'une subsistance insuffisante. La plupart qui avaient vécu dans l'aisance et dans les richesses ne purent supporter un pareil régime. Bénézet soigna les malades, assista les mourants et rendit les derniers devoirs aux morts. Enfin, de plus en plus navré des maux qui décimaient ces innocentes victimes, il fit plus que l'administration de l'assistance publique; il se fit concéder, par un Quaker de ses amis, un square que celui-ci possédait dans la ville de Philadelphie, et, grâce aux dons en nature et aux collectes, il fit bâtir autant de petites habitations qu'il y avait de familles françaises à loger; ce qui décida l'administration à les abandonner tout à fait. Bénézet dut faire de nouveaux efforts pour les aider à se procurer leur subsistance; il les mit en mesure d'exercer de petites industries qui n'exigeaient aucune mise de fonds : les uns fabriquaient des sabots, les autres une grossière étoffe de tiretaine avec les chiffons ramassés dans les rues. Il prélevait, sur ses propres ressources, ce qui manquait encore aux vieillards et aux nécessiteux. Il dérobait à son modeste ménage du linge, des couvertures, pour les donner à ces pauvres *neutrals* comme il les appelait toujours.

Son dévouement à ces malheureuses familles dura plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'à ce que la mort eût délivré les uns ou que la recherche d'un travail plus lucratif eût disséminé les autres dans la Pensylvanie.

Bénézet était par-dessus tout un croyant; indifférent en matière politique, sans souci de l'esprit de nationalité, acceptant les lois et les usages adoptés par les nations civilisées, il ne reconnaissait au monde qu'un code : l'Evangile. Ses convictions étaient profondes et inaltérables; depuis l'âge de quatorze ans, depuis qu'il était entré dans la *Société des Amis*, il avait conservé les mêmes croyances que le temps avait encore grandies et fortifiées. Ses coreligionnaires le tinrent toujours en grande estime. En 1755 ils le nommèrent inspecteur de l'école publique fondée par William Penn en faveur de la ville et de la province de Philadelphie; en 1757, ils l'élurent administrateur de l'hôpital de Pensylvanie; enfin en 1770, ils le désignèrent pour occuper le poste de doyen de la *Société des Amis*. Il avait au point de vue des Quakers les qualités requises pour ces importantes fonctions.

Il avait pour les hommes qu'il croyait égarés la même aménité que pour ceux qui suivaient son chemin, et c'est toujours d'une voix douce qu'il les appelait à lui. Il ne s'est jamais inquiété des controverses sur les points douteux. Il disait souvent que le *Sermon sur la Montagne* en enseignait assez pour instruire un cœur sincère.

Il publia diverses brochures sur des matières religieuses. En 1780 : Un *Petit traité sur la Société religieuse des Amis appelés vulgairement Quakers*, en anglais et en français. Ce petit livre est resté longtemps le meilleur exposé des principes de la doctrine des Quakers.

En 1782 : *On the plainness and innocent simplicity of christian religion (Sur la sincérité et la touchante simplicité de la religion chrétienne)*. Bénézet entreprend de démontrer dans ce livre que la doctrine des Quakers est en harmonie avec la Bible.

Bénézet a beaucoup écrit sans jamais se soucier du succès de l'écrivain; il écrivait pour communiquer son amour de Dieu et du prochain et parce que c'était le seul moyen de persuader ceux qui étaient plus loin que la portée de sa voix.

Bénézet était petit mais robuste et bien pris ; son visage qu'animait une expression de douceur et de bienveillance n'était rien moins que beau. Il disait lui-même aux amis qui voulaient qu'on fît son portrait : « Ma laide face n'ira pas à la postérité. »

Il était alerte dans ses mouvements, rapide dans sa marche; il avait la vivacité française que faisait ressortir la raideur anglo-saxonne de son entourage. Il n'admettait aucun luxe, aucune superfluité dans sa toilette; ses vêtements avaient la coupe la plus simple et étaient de l'étoffe la plus solide et la plus grossière. Il pouvait ainsi, disait-il, quand il les remplaçait les donner aux pauvres sans que ceux-ci fussent contraints d'afficher l'aumône reçue.

Son habitation était des plus humbles; on la montre encore aujourd'hui comme un échantillon d'architecture primitive et comme l'asile d'un des hommes les plus vertueux de son siècle.

Son activité semble avoir dépassé les forces humaines. Peu d'hommes ont travaillé plus que lui et pour un plus noble but. Il n'eut jamais un moment de lassitude, ni de découragement; il déplorait la nécessité du sommeil qu'il subissait, mais qu'il ne voulait pas accepter. Quand le matin au lever du soleil on le voyait travailler dans son potager, ce qu'il faisait toujours par raison de santé et d'économie, il avait déjà passé les dernières heures de la nuit à étudier et à écrire.

Sobre par nature, il exagérait, par excès de scrupule, les règles de la tempérance : il mangeait trop peu et ne mangeait que des légumes.

Il était en naissant de faible constitution, sa santé ne se consolida que vers l'âge de quarante ans; mais à partir de ce temps elle ne laissa plus rien à désirer et il n'eut d'autres maladies que celle qui l'emporta à soixante et onze ans, et encore cette maladie n'était-elle que l'épuisement physique causé par un régime d'anachorète qu'il s'était imposé follement, croyant ainsi conserver plus vigoureuses et plus lucides ses facultés intellectuelles.

Cet affaiblissement organique de Bénézet fut dissimulé aux yeux de tous par l'ardeur qu'il avait conservée jusqu'à la fin dans l'accomplissement de ses bonnes œuvres; mais quand, dix jours avant la mort, il n'eut plus la force de sortir de son lit, et que la nouvelle s'en répandit, ce fut une consternation générale; des groupes nombreux partagés entre la crainte et l'espoir stationnaient toute la journée à sa porte et le long de sa rue, se transmettant de proche en proche les bulletins de santé qui se faisaient de plus en plus tristes.

Le jour où l'on fut assuré de l'issue fatale, les habitants de Philadelphie voulurent pénétrer dans la chambre du malade et recevoir la bénédiction de cet homme de bien que l'approche de la mort semblait sanctifier. Les portes furent ouvertes et la foule émue défila devant ce mourant qui, les mains étendues, recevait plus étonné qu'enorgueilli, ces touchantes manifestations de respect et d'amour. Des mères avaient amené leurs enfants malades, dans la naïve croyance que la vertu avait le don de faire des miracles en faveur de l'innocence.

Il mourut le 17 mai 1784.

La veille de sa mort, il voulut faire ses adieux à sa femme qu'il allait quitter pour la première fois depuis quarante-huit ans. Quand la pauvre vieille, déjà infirme depuis quelque temps, fut amenée près de son lit, il lui prit les mains et lui dit ces simples paroles qui renfermaient à la fois un regret et une consolation : « Nous avons vécu longtemps dans l'amour et dans la paix. »

Il n'avait jamais eu d'enfants.

Le jour de sa mort la ville de Philadelphie prit le deuil. Ce ne fut pas seulement sa veuve que le malheur atteignit; c'étaient les pauvres, les malheureux, les nègres affranchis et les nègres esclaves dont il avait été l'appui et le consolateur; c'étaient les membres de la *Société des Amis* qui perdait sa plus grande lumière et sa plus haute vertu; c'étaient les habitants de la ville tout entière à qui il avait pendant plus de quarante ans, prêché sa religion d'amour et de vertu, à qui il

avait donné l'exemple d'une vie de désintéressement et de dévouement, qu'il avait pour ainsi dire convertis à ses doctrines charitables et associés à ses vues sur l'abolition de l'esclavage et sur la paix universelle.

Il fut enterré au cimetière des Quakers. Aucune cérémonie funèbre ne fut jamais plus touchante et plus grave. Tous les habitants, à quelque parti, à quelque rang, à quelque religion qu'ils appartinssent suivaient le convoi. On n'avait pas eu besoin, suivant la coutume, de solder des *pleureurs*, c'était la reconnaissance qui les fournissait; des centaines de nègres se lamentaient et versaient de vraies larmes; un biographe a pu dire que sa mort avait été embaumée dans les pleurs.

Un officier-général qui assistait à ses funérailles fit en deux mots son oraison funèbre : « *J'aimerais mieux*, dit-il, *être Bénézet dans son cercueil que Washington dans sa gloire.*

Quelque temps avant sa mort Bénézet avait fait aussi son oraison funèbre. Un ami proposait devant lui de recueillir ses papiers et ses notes pour publier ses mémoires posthumes; Bénézet le lui interdit et ajouta : « Si vous voulez absolument parler de moi quand je ne serai plus de ce monde mortel, dites :

« *Antoine Bénézet fut une pauvre créature et, grâce à la faveur divine, il eut le mérite de le savoir.* »

GUSTAVE DEMOULIN.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PLAINCTE ET PROCÈS-VERBAIL

POUR Me ANDRÉ PEYRETIER

(1642)

Saint-Étienne, le 2 octobre 1874.

Monsieur et honoré frère,

Voici quelques documents inédits et relatifs à l'établissement du protestantisme dans le Forez, qui intéresseront sans doute les lecteurs du *Bulletin.*

Ce sont, dans l'ordre chronologique :

1° Etablissement du prêche à Saint-Marcellin, 27 novembre 1605. Je n'ai eu entre les mains que l'expédition qui avait été demandée de cet acte, en 1641, par un nommé Peyretier, notaire royal à Saint-Rambert, pour justifier sans doute le droit qu'avaient les réformés de se réunir pour célébrer leur culte à Saint-Marcellin.

2° Information, à la requête du procureur du roi, contre les religionnaires de Saint-Marcellin.

3° Un procès-verbal, en date du 17 juin 1641, dressé par Jean Croppet, et concernant l'établissement du culte à Saint-Marcellin.

4° La décision du procureur du roi, intervenue à la suite du précédent procès-verbal, et autorisant les réformés à célébrer provisoirement leur culte dans la maison où ils se réunissaient habituellement, jusqu'à ce qu'ils aient construit un temple.

5° Une plainte formulée par Me André Peyretier contre les mauvais traitements dont il était l'objet, ainsi que sa famille, de la part des catholiques.

6° Un extrait du procès-verbal de l'inventaire fait après le décès de Me Peyretier.

Le temple dont il est question dans le procès-verbal du 17 juin 1641 a-t-il été construit? J'ai vainement consulté, dans la *France protestante*, la longue liste des temples détruits quelques années plus tard, je n'ai pas trouvé le nom de Saint-Marcellin. Il est à présumer que les persécutions nouvelles qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes em-

pêchèrent les habitants de cette contrée de mettre leur projet à exécution.

Il serait aussi intéressant de connaître la décision intervenue après la plainte de Me Peyretier, mais jusqu'ici mes recherches sont restées infructueuses.

Je dois ajouter que je suis tout particulièrement reconnaissant envers M. Chaverondier, l'intelligent archiviste de la Loire, qui a mis une grande obligeance pour me guider dans ces recherches toutes nouvelles pour moi, et pour m'aider à déchiffrer les manuscrits.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré frère, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

DUPONT,
Pasteur, président du consistoire.

PLAINCTE.

Ce jourd'huy Dimanche neufviesme du mois de Novembre, mil six cent quarante deux, sur les huict heures du matin, par devant nous Françoys Relogue, docteur ez-droictz, advocat au bailliage de Forestz et siége présidial de Montbrison, cappitaine et chastellain de St-Rambert et de St-Maurice en Gourgois, en nostre hostel est comparu Me André Peyretier notaire tabellion royal et garde notte héréditaire au dit bailliage, lieutenant de la ville et juridiction de Sury le Comtal lequel nous a remonstré que en haine de la Religion préthendue Rèfformée dont il faict proffession, il est continuellement molesté en sa personne et biens ; raison de quoi il a faict diverses plainctes et que le jour d'hier ayant contraicté mariaige dans sa maison entre Yzabeau Peyretier sa fille et sieur Pierre de Montmain, me horlogier habitant de la ville de Lyon, il auroyt à cest effect envoyé aulcuns parens et amys et estants ensemble avec aulcuns de ceulx du dict Montmain, il leur auroyt donné à soupper, se réjouissant du dict mariaige, et pendant qu'ilz souppoyent ung nommé Jean Rolland faynéant déserteur des millices et deschassé de la maison de son père à cause de ses desbauches et mauvaise vye, Abraam Jullien, François Treillan tailleur d'habitz qui n'ont autre domicile que les cabaretz, Guillaume Gérentet, Jean Perrin, Jean Gampoigné, Hantoine Faverjon, Jean Prudhomme, Pierre Scheurjon, et plusieurs autres auroyent passé et repassé diverses foys au devant de la maison du dit Peyretier, nuitamment et sur l'heure de neuf heures du soir avec des cortz, alloyent cornant et jouant du tambour

et en ce faisant avoyent faict assemblée d'un grand nombre de personnes de mesme humeur et quallité qui attacquoyent de paroles injurieuses, blasphématoires et scandalleuses, lesdits parents et amys à mesure qu'ilz se retiroyent dans leur maison. Et apprès que lesdits parens et amys se furent tous retirés, seroyent venus au devant de la maison du dict Peyretier qui est size en la place publique du dict St-Rambert; ils auroyent à hautte voix chanté et rechanté plusieurs chansons en dérision de ladite Religion et disoient en jurant et blasphémant le saint nom de Dieu qu'il falloit tuer tous les parpaillaux et huguenostz et notamment ledit Peyretier, et enfoncèrent à cest effect non seullement les portes et fenestres de sa maison, mais encore sappoyent les murailles et pour y parvenir auroyent commancé à jecter des grandz coups de pierre contre les portes et fenestres de sa dite maison, ce qui auroyt tellement estonné la femme du dict Peyretier qu'elle auroyt faict sy grand perte de sang qu'elle seroit thumbée par terre toutte morte et fust demeurée en cest estat sans le prompt secours que Me Adrian de Paou (?) luy apporta que ledict Peyretier manda quérir par Claude Vernet qui avoyt appresté ledict soupper qui heust de payne à passer parmi telz garnements, ce que voyant ledict Peyretier, il seroit allé prier les susnommés de se retirer, et ne faire point tant de bruyt, laisser de battre le tambour et sonner lesdits cors, par que tel bruict incommodoit sa dite femme, il les auroit veus garnis la plupart de pistolletz, harquebuz et espées lesquelz lui répondirent qu'ilz n'en feroient rien, luy disant avec blasphème du saint nom de Dieu, qu'ilz le tueroient, ledit Gérentet mettant l'espée nue en sa main, ce que voyant ledit Peyretier y se seroyt promptement jecté dans sa maison, et à mesme instant les dits personnaiges se seroyent mis à jecter avec fureur des grandz coups de pierre contre lesdites portes et fenestres et aultres endroyts et tiré plusieurs coups d'harquebuz et pistollelz ce qu'ilz auroyent continué despuys l'heure de dix à onze heures du soir, jusqu'à deux heures apprès la minuict qu'ilz heurent rompu les fenestres contre-fenestres et vitres et faict tous leurs effortz pour enfoncer et rompre la porte de la maison pour entrer dans icelle, et ce faict assouvirent leur raige, mauvais dessein en assassinant et massacrant ledit Peyretier et sa famille, lequel Peyretier et ses enfants se voyant ainsi pressé, n'eust aultre moyen que de crier au secours

appellant diverses foys les voysins pour empescher et arrester la furie desdits mutins, lesquels voisins n'osèrent paroistre, retenuz peult estre par la crainte qu'ilz ont de desplaire auxdites personnes ou qu'ilz ne leur fassent du domaige, sinon la femme de Ennemond Hyver, tailleur d'habitz, demeurant viz-à-viz de la maison du dict Peyretier, laquelle lui dict que son mari dormoit, et lhors le dit Peyretier la pria d'aller advertir la justice, affin de le tirer du dangier auquel tant luy que sa famille estoit, qui luy respondit qu'elle n'y auseroit aller, ni reveiller son dit mari, ce qu'entendant lesdits personnaiges, ilz redoublèrent les coups contre la porte de ladite maison; ce que voyant ledit Peyretier, il n'eust aultre recours que d'appuyer et fortiffier ladite porte; laquelle n'ayant peu estre rompue et lesdits personnages ayant faict tous leurs effortz j'usques à rompre par lesdits coups de la pierre de taille dont elle est garnie, ilz se seroient retirés j'usques à une heure devant le jour qu'ilz seroyent revenuz le tambour battant et recommancèrent à jetter des coups contre ladite maison, et fust ledit Peyretier contrainct de demeurer eveillé avec sa dite famille toutte la nuict, en attendant qu'ilz enfonçassent ladite porte, ne pouvant pas estre en ses fenestres, car à mesme qu'il en approchoyt, ilz luy tiroyent des coups de pistolletz, d'harquebuz; sy nous a requis ledit Peyretier qu'il nous plaise lui octroyer acte de ses dites remonstrances, et la plaincte qu'il faict desdits excès, viollences, et de nous transporter dans sa dite maison pour voir le desplorable estat auquel lesdits personnaiges l'ont mis et en dresser nostre verbail pour lui servir ce que de raison, affin que tel crime ne demeure impuny, annuant à laquelle requeste, nous chastellain susdit, a assisté de Me Jean Faure procureur d'office et de notre greffier soubssigné et dudit Peyretier, nous nous sousmes acheminés à ladite maison, ou estant, et au devant d'icelle, y avons treuvé plusieurs pièces des contrefenestres, qui sont de boys chaisne et des boys de chassis d'icelles par terre, et en la rue qui regarde sur la place publique dudict St-Rambert, où il y avait grande quantité de pierres mouvantes, propres à jecter à la main, et veu divers coustz desdites pierres contre les bancz ou estaux et portes des bouticques de ladite maison, et plusieurs marques de coustz de pierre contre la muraille qui est de bricques et audevant de la porte de ladite maison, avons aussi treuvé quantité de grosses pierres et l'aparence des coustz

donnés contre icelle porte, qui est de boys noyer et contre les eslundes qui sont de pierre de taille, qui a aparance qu'il y a des esclatz emportés par la roideur desdits coups ; et contre la fenestre de la chambre de ladite maison qui regarde la maison du dict sieur trésorier de La Veuhe y a divers coups de balle ou posts (?) d'harquebuz ou pistolls partis contre la muraille, et la plus grand part contre le chassis ; et d'illec sousmes entrés dans ladite maison, et dans la chambre qui regarde sur ladite place avons treuve les boys et vitres rompus et brisez en diverses pièces, comme aussy le plomb et paneaux dont les guichetz desdites fenestres sont garnis, et les portes desdites fenestres qui sont de boys chaisne aussy marquées de coups de pierres, qui peult avoir esté faict par la force et viollence desdits coups, sur laquelle fenestre qui est encage s'y est treuvé huict pierre qui y sont demeurées et les dictes vittres rompues avec troys pierres qui ont passé par lesdits guichet ; et apprès sousmes entrés dans l'autre chambre qui regarde la maison du dit sieur de La Veuhe, et avons veu qu'il y a au guichetz du chassis qui y est, soixante-six coups de balles de pistollet ou harquebuz qui ont persé et frappé contre le planchier de ladite chambre, dont nous avons faict et dressé le présent verbail en la présence desdits procureur d'office, greffier, et Peyretier auquel nous avons octroyé acte des dites remonstrances et de sa plaincte, avec permission d'informer du contenu en icelle, et à ces fins lettres octroyées, et ont lesdits procureur d'office, Peyretier et greffier signé avec nous.

Relogue, capitaine chastellain. Faure procureur d'office.
Peyretier. Faure greffier commis.

Et le lendemain Lundy dixiesme des dits moys et an, par devant nous chastellain susdit, en nostre dite maison, s'est présenté ledit Peyretier qui continuant sa dicte plaincte a dict que sur les dix à onze heures du soir de la nuict passée lesdicts Jullien, Treillan, Preudhomme, Gérente, Seurgeon et aultres, ont encore jecté plusieurs coups de pierre contre ses dictes fenestres et balles et tiré des harquebuz et pistolletz, dont il se plainct, et de sa plaincte requiert acte, que nous chastellain susdit lui avons octroyé avec permission d'informer comme dessus.

Relogue, capitaine et chastellain.
Peyretier. Faure greffier.

Du mardy unziesme des dits moys et an par devant nous, chastellain susdit, s'est d'habondant présenté ledit Peyretier lequel adjoustant à la dite plaincte, dict que les susnommés, et aultres que l'obscurité de la nuict lui a empesché de cognoistre, ont continué despuys ledit jour Samedy huictiesme du courant, de marcher touttes les nuictz j'usques à deux ou troys heures apprès la minuict, avec le tambour ou cor, passant et s'arrestant contre la maison du dit Peyretier, jectoyent des coups de pierre aux portes et fenestres, qu'ilz ont enfoncées, et tiroyent des coups d'harquebuzt et pistolletz par lesdites fenestres de ladite maison pour tuer ledict Peyretier, sa femme et ses enfants, demande l'adjonction du sieur procureur d'office et justice luy estre faicte desdits excès, viollences et scandalles protestant à faulte de ce, de se pourvoir et en faire sa plaincte à monseigneur le gouverneur, d'aultant que le tout chocque la liberté concéddée et maintenue à ses subjectz faisant profession de la Religion préthendue Réfformée, et partant requiert à ce que les susnommés et complices soyent punys comme séditieulx et pertubateurs du repos publicq conformément à l'édict de sa dicte Majesté, et a signé avec nous qui lui avons octroyé acte, et permission comme devant.

Relogue, capitaine chastellain.
Peyretier. Faure, greffier.

Et le Mercredy douziesme desdits moys et an par devant nous, chastellain susdit est derechef comparu ledit Peyretier qui a dict que la nuict passée les susnommés et ledit Pierre Seurgeon, Someillais, Jean Retournel, fils à honnête Ennemond Retournel en continuant leurs mauvais dessein contre ledit Peyretier et sa dicte famille, ont jecté quantité de coups de pierre, et tiré des harcquebuz et pistolletz contre sa maison; et non contentz de ce, ayant espié que ledit Montmain se retiroyt et partiroyt ledit jour pour amener ladicte Yzabeau sa femme en sa maison dans la ville de Lyon, ils seroyent allez les attendre sur le grand chemin allant du dict St-Rambert au port de St-Rambert avecque leurs espées, pistolletz et harquebutz pour les assassiner. Et de faict lesdits mariez estans partys sur une heure apprès midy dudit St-Rambert, avecque sieur Pierre de Montmain me horlogier, Nicolas Goulaire, marchant du dit Lyon, et encore ledict Peyretier, Françoys Croppet, son beau-père, et Me Antoine

Heustache, bourgeois dudict St-Rambert, son cousin, qui les alloyent accompaigner j'usques au dict Pont Saint-Rambert, et estans sortys à la porte de Bosque, auroyent veu lesdits François Treillant, et Someillais, vers la croix de Beauvoir qui attendoyent pour voir quel chemin lesdits mariez de Montmain prendroient, et en mesme temps qu'ilz les auroyent veu sortir, se seroyent mis à courir de toutes leurs forces du cousté de la *Chanal* et à pré *Faujat*, pour aller treuver leurs complices qu'ilz avoyent mis en garde sur le grand chemin pour les attendre ayant une espée en main, ce que voyant ledict Peyretier, et prévoyant que s'ilz passoient au dit lieu du pont qu'il leur arriveroyt du mal, il auroyt dict à la compaignie qu'il falloit éviter le malheur, et pour ce faire, auroyent passé au chemin du millieu du garrayt pour aller passer la rivière de Loire au port de Bouthéon, lesquels Croppet et Heustache les auroyent accompaignés j'usques au pont de l'âne, et le dict Peyretier j'usques au port de Bouthéon, et estant de retour, il auroyt apprins que les susnommés avoyent assassiné et blessé en divers endroicts lesdits Heustache et Croppet sur ledit grand chemin, venant du pont au dict St-Rambert, où ilz les attendoyent: lesquels Heustache et Croppet, n'avoyent ni espées ni bastons, et croyoient les dits assassins que le dict Peyretier reviendroit par ledit chemin, lequel ilz menacent de tuer, là par où ilz le treuveront, ce qui fait que ledict Peyretier, requiert, adjoustant à ses précédentes plainctes, l'adjonction dudict sieur procureur d'office, afin que telz crimes ne demeurent impunys, et cependant qu'il soit mys sa famille et biens soubs la sauvegarde du Roy et justice, dont nous capitaine chastellain, susdit, avons octroyé acte, pour servir audict Peyretier, ce que de raison.

RELOGUE, capitaine chastellain. PEYRETIER.

FAURE, greffier commis.

(1643-1644)

Procès-verbal, d'inventaire fait le 8 juin 1643 et jours suivants, après le décès de Maître André Peyretier, vivant notaire royal de St-Rambert à la requête de dame Agathe Armand sa veuve.

Parmi les meubles du dit feu Peyretier, un grand banc à dossier, ou marchebaud, fermant à clé, bois chêne, estimé 4 livres.

Un dressoir, en menuiserie, bois noyer, estimé 40 sous.

Un mousquet à mèche, estimé 5 livres.

Un vieil habit de taffetas noir, découpé, doublé de taffetas gris, estimé 3 livres 10 sous.

Une grande bouteille de cuir, estimée 5 sous.

Parmi les papiers du défunt.

« Une requeste présentée par les habitants du pays de Forestz, faisant l'exercice de la Religion préthendue Réformée, à laquelle est joingt ung jugement donné par le bailly de Forestz ou son lieutenant, touchant l'exercice de ladite religion du 5 juillet 1641, signé Barrieu, commis au greffe du domaine.

Mariage dudit Peyretier, avec dame Agathe Armand du 14 septembre 1624, reçu Jullien.

Mariage de Maître André Peyretier, avec dame Claire Croppet, reçu Harent, 1er Août 1599.

Traité du tabac, ou nicotiane, estimé 12 sous.

La fleur de bien dire, estimée 8 sous.

Les deux plus grandes réjouissances de la ville de Lyon, sur l'entrée d'Henri IV, estimé 8 sous.

Coutume du baillage de Turenne (Turaine), estimé 2 sous.

Commentaire de Me Jean Calvin, sur les Epîtres de St-Paul. estimé 30 sous.

Une Bible in-4o en français, estimée 40 sous.

La croix arborée, dans le champ de l'Eglise, estimée 2 sous.

Institution de la Religion Chrétienne, de Calvin, estimé 25 sous.

Actes de la Confession d'Anonay, 8 sous.

Sermons de Pierre du Molin, 3 sous.

Comptes rendus par dame Agathe Armand, veuve de Me André Peyretier et tutrice de leurs enfants à sieur Pierre de Montmein,

mari de dame Ysabeau Peyretier, fille du premier lit dudit défunt.

(Extrait des archives de la Loire, B. 1732. Cahiers in-4°, 233 feuillets papier.)

LETTRE DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE CASSEL

AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE DE BALE

SUIVIE DE NOTES SUR LES RÉFUGIÉS DANS LE PAYS DE HESSE

La lettre suivante est comme un appendice au morceau publié dans le *Bulletin*, t. XXIII, p. 554. Elle prouve la rapide extension que prit la colonie des réfugiés français de Cassel sous l'autorité protectrice de l'électeur Charles I[er], et les liens qui unissaient les Eglises du Refuge et celles de la Suisse. A ce double titre, elle avait sa place marquée dans nos archives.

Messieurs et très honorés frères,

A la haute ville neuve de Cassel, le 17 mars 1697.

L'endroit où nous nous assemblons d'ordinaire pour nos exercices de piété n'estant qu'une dépendance de nostre hopital, et ne pouvant presque plus contenir les auditeurs qui ont accoutumé de se trouver à nos assemblées, nous avons pris la liberté d'informer Son Altesse Serenissime nostre Grand prince et nostre illustre bienfaiteur, du dessein que nostre compagnie avec nos chefs de famille avoit formé de bastir un temple dans cette ville neuve. Son Altesse Sérénissime l'a non seulement approuvé, marqué elle même la place et donné le plan, Elle a de plus trouvé bon que nous mettions incessamment la main à l'œuvre pour avancer autant que nous pourrions ce nouvel édifice. Mais comme nostre colonie n'est pas en pouvoir d'entreprendre par elle mesme un semblable bastiment, la collecte que Son Altesse Sérénissime nous a permis de faire parmi nous, ne pouvant pas monter fort haut, nous nous trouvons obligés, Messieurs et très honorés frères, de recourir à vous, et de vous supplier très humblement de vouloir bien nous aider en cette rencontre, persuadés que vous devez estre que vostre bénéficence

sera agréable à Dieu, et ne déplaira point à Son Altesse Serenissime, nostre bon maistre, dont le zèle pour la cause commune s'est si fort signalé en ces derniers temps, et que l'on peut dire estre un des principaux appuis des protestans. De nostre coté, Messieurs et très honorés frères, nous ferons et fesons dès à présent des vœux ardens et sincères pour vostre prosperité, pour celle de vos familles et nous sommes avec une très respectueuse soumission,

Messieurs et très honorés frères,

Vos très humbles et très obeissans serviteurs et frères en N. S. J. C. le pasteur et les anciens de l'Eglise de la haute ville neuve de Cassel et pour tous :

De Lambermont, ancien;
Jeremie Michelet, ancien;
Jacob de Lattre, ancien;
Esneau, ancien et secrétaire;
Abraham Toillé, ancien;
Louis Guyon, ancien.

La suscription manque :

Aux ministres de Bâle.

(Arch. eccl. de Bâle. *Varia eccl. Basil.*, t. I. Orig.)

ÉLECTORAT DE HESSE (1)

Le 18 avril 1685, le comte Charles de Hesse accorda des libertés et des concessions aux réfugiés français qui viendraient s'établir dans ses Etats. On leur assigna les villes de Cassel, Homberg, Gudemberg, Felsberg, Hofgeismar, Grebenstein et Melsungen, situées près de cours d'eau ou dans une contrée florissante.

Ces avantages attirèrent de nombreux réfugiés, de sorte qu'il fallut organiser le 1er décembre des collectes à leur profit. Les pasteurs français Beaumont et L'Enfant se chargèrent de distribuer les sommes recueillies. On envoya aussi des collectes de Francfort, Heidelberg, Manheim et Maestricht.

(1) Notes extraites d'une *Histoire des Réfugiés en Prusse et dans le pays de Hesse*, par Kohler (Gotha, 1869), transmises par M. le pasteur Witz, de Cosswiller (Alsace).

Le 13 février 1686, on organisa une caisse spéciale de secours.

Les nouveaux arrivants d'entre les réfugiés furent reçus à Cassel, à Immenhausen, Hofgeismar et Helmershausen.

Les réfugiés fondèrent même des villages nouveaux.

Le comte de Hesse envoya même, le 1er novembre 1687, un messager spécial en Suisse et à Genève, un Monnier de Sailly, et plus tard encore d'autres messagers, pour inviter les réfugiés français à venir s'établir dans son pays. Les réfugiés qui suivirent cet appel s'établirent à Marbourg.

L'année suivante fut fondé le village de Hammonshausen, nommé plus tard Louisendorf.

D'autres réfugiés fondèrent la colonie de Hertingshausen.

La paix de Ryswick ayant enlevé aux réfugiés l'espoir de retourner dans leur patrie, des réfugiés au nombre de treize mille, établis dans la Suisse et dans le Piémont, firent demander au comte de Hesse et à Berlin la permission de s'établir dans ces deux pays. Le comte de Hesse exprima le regret de ne pouvoir accepter cette proposition, vu qu'il ne pouvait subvenir à toutes les dépenses à faire.

Le 14 août 1699, il vint jusqu'à mille réfugiés que d'autres suivirent plus tard.

Les colonies de Wolfhagen et Freyse, et les villages de Kelzer, Schoeneberg, Leckringhausen, Saint-Ottile et Gethsemane furent en partie habités ou fondés par les réfugiés.

En 1699, on fonda la ville de Sybourg, nommée plus tard Karlshafen. Cette petite ville se trouve au confluent de la Diemel, dans le Memel.

D'autres réfugiés fondèrent, en 1723, les villages de Gewissensruh (paix de la conscience) et Gottestreu (fidèle à Dieu).

Une colonie importante s'établit dans la ville de Cassel, sur la Fulda.

En 1688, le nombre des réfugiés établis à Cassel était si grand que le 28 octobre, jour de jeûne du pays de Hesse, le pasteur Paul L'Enfant leur fit un service spécial, qui eut lieu dans la demeure de Jérémie Grandidier.

Dimanche, le 29 novembre, le culte des réfugiés fut célébré dans l'église dite des Frères. Cette église était encore, en 1787, à la disposition des réfugiés français de cette ville.

Le 6 décembre 1688, le pasteur Pierre Beaumont, qui avait été pasteur à Laon en Picardie, prêcha dans l'église du château à Cassel. En 1687, les pasteurs Joly et de Lambermont, et d'autres pasteurs de la campagne encore, prêchèrent dans cette église.

A la fin du siècle dernier, l'un des trois pasteurs français de Cassel était prédicateur de la cour.

Le 3 août 1698, on posa les fondements, à Cassel, d'une église destinée aux réfugiés, qui ne fut finie qu'en 1710, et qui fut inaugurée le 12 février 1710 par le pasteur Joly.

En 1687, on fonda les villages de Karlsdorf, Mariendorf et de Schoe-

neberg. L'architecte, nommé Paul du Ry, en soigna la construction. A sa mort, arrivée en 1714, son fils Charles du Ry continua à diriger les travaux ; celui-ci étant mort en 1757, son fils Simon du Ry fut nommé architecte du comte de Hesse.

On accorda aux réfugiés la permission d'avoir leur juridiction spéciale, comme aussi de diriger leurs affaires ecclésiastiques.

Pour ne pas fatiguer vos lecteurs, je ne m'arrêterai pas sur les détails donnés sur l'historique de la fondation, ou de l'agrandissement par les réfugiés français ou les réfugiés du Piémont des villes ou villages de Karlshafen, Hofgeismar, Schoeneberg, Kelze, Karlsdorf, Friedrichsdorf, Hombressen, Sielen et Hümme, Immenhausen et Mariendorf, Wolfhagen, Lekringhausen, Saint-Ottilie ou Saint-Odile, Gewissensruh, Gottestreu, Friedrichsstadt, Friedrichsthal et Friedrichshausen, Treisa et Frankenheim.

Dans la province de Fulda, les réfugiés fondèrent ou agrandirent Gethsemanné, nommé autrefois Gœtzmann. Cette colonie fut fondée par des réfugiés du Dauphiné qui en 1699 vinrent s'y établir.

Réfugiés français dans la province supérieure de la Hesse, à *Marbourg* et à Frauenberg :

Colloque de Marbourg du 1er au 4 octobre 1529.

Todenhausen. Un Suisse nommé Place fut pasteur de cette colonie de 1722 à 1731. En 1744, on posa les fondements d'une église qui ne fut finie qu'en 1755. En 1756, le pasteur de Todenhausen s'établit à Marbourg, et desservit depuis là son ancienne église.

Louisendorf. En 1688, le 20 mai, le pasteur Abraham Fontaine célébra le culte dans cet endroit. En 1699, on posa les fondements d'une église qui fut terminée déjà en 1702, et inaugurée le 15 octobre. En 1787, le pasteur Moutoux desservit la paroisse, qui avait obtenu le droit d'avoir sa propre juridiction. Il doit encore exister dans la contrée des descendants du pasteur Moutoux.

Wiesenfeld. Colonie fondée de 1720 à 1758. L'inauguration de l'église eut lieu le 15 décembre 1765.

Friedrichshausen, près de l'Edder, dans une vallée, fut fondée en 1777.

Schwabendorf, où le 30 juin 1687 plusieurs réfugiés viennent s'établir. Le 27 septembre 1711, l'église fut inaugurée.

Hertingshausen, qui depuis 1750 possède une église.

Wolfskaute, fondée en 1699.

Colonie des *réfugiés français* dans la province de Hanau :

Hanau, contrée riche et prospère.

En 1554, plus de deux mille Wallons et Hollandais étaient venus se réfugier à Francfort ; mais persécutés par les luthériens, ils cherchèrent un refuge à Cassel. Ils supportèrent là pendant plus de quarante ans la pression religieuse. Enfin, le 1er juin 1597, il leur fut accordé un refuge à Hanau, où la nouvelle ville fut bientôt construite.

En 1686, de nouveaux réfugiés français vinrent s'y établir. L'église fut construite de 1600 à 1608. Les réfugiés établirent des fabriques de bijouterie qui encore aujourd'hui jouissent d'une bonne réputation. Les chefs actuels, frères Toussaint, Souchay et Colin, Müller et Jünger, cherchent à développer et à perfectionner cette industrie.

Waldensberg, fondée en partie, en 1699, par des réfugiés piémontais. La langue française se maintint jusqu'en 1815 pour le culte, et fut alors remplacée par la langue allemande.

CORRESPONDANCE

ÉLIE NEAU

CONFESSEUR DE LA R. P. R. SOUS LOUIS XIV, RÉFUGIÉ EN AMÉRIQUE

(1698 — 1722)

En terminant l'étude que nous avons récemment consacrée, dans ce *Bulletin* (XXIII, 529), au courageux confesseur Elie Neau, nous disions qu'il serait intéressant de savoir quelle a pu être sa destinée après son retour inespéré en Amérique, si son souvenir s'était conservé dans l'Eglise réfugiée de New-York.

Nos lecteurs liront avec une vive satisfaction la réponse suivante que nous venons de recevoir à cette demande :

A Monsieur Charles Read.

Rye. Comté de Vestchester. New-York.
Le 28 janvier 1875.

Cher Monsieur,

Mon frère, le professeur Henry Baird, de l'Université de New-York, m'a communiqué le numéro de décembre dernier du *Bulletin* de votre Société, qui contient l'article si intéressant sur Elie Neau et sollicite les renseignements ultérieurs que l'on pourrait se procurer en Amérique touchant cet excellent homme. Je vous transmets ceux que j'ai été à même de recueillir, et j'ose espérer qu'ils auront de l'intérêt pour vous.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour faire connaître que j'ai entrepris d'écrire l'histoire de l'Emigration huguenote en Amérique au XVII[e] siècle. Diverses considérations m'y ont engagé. La paroisse presbytérienne dont j'ai été durant quatorze années le pasteur est voisine de la localité qui se nomme *New-Rochelle*, et qui est le plus important des établissements fondés par les réfugiés français dans les Etats du Nord de l'Amérique. En rédigeant un travail pour la Société historique de notre comté, au sujet de cet établissement, je constatai que cette émigration de huguenots en Amérique était une matière encore inexplorée, et où tout restait à faire, et je résolus de dévouer à cette tâche tout le temps dont mes devoirs me laisseraient disposer. Depuis que cette détermination de ma part a été connue, j'ai reçu beaucoup de communications de l'intérêt le plus étendu, et l'on m'a promis les concours les plus précieux, en fait de documents et de relations manuscrites, qui jusqu'à ce jour n'avaient pas été accessibles.

J'ai le plus vif désir d'obtenir votre fraternelle assistance, s'il vous est possible de m'ouvrir l'accès à telles sources d'informations, qui existent peut-être à Paris ou à Genève. N'y aurait-il pas encore des lettres de la nature de celle qui fut publiée dans le *Bulletin* de février 1867 : « *Relation d'un protestant français réfugié à Boston* (1687)? (1). » N'y aurait-il pas de traces de correspondances entre les Eglises réformées de France et de Suisse et les congrégations de réfugiés de Boston, de New-Oxford, de Narragansett, de New-York, de New-Rochelle, de New-Paltz, Charleston, etc? Je n'ai pas besoin d'ajouter que tous faits ou allusions portant sur l'Emigration huguenote en Amérique seraient pour moi d'une grande valeur.

Par le compte-rendu d'une conférence donnée dernièrement à Brooklyn, compte-rendu publié dans un journal que j'ai pris la liberté de vous adresser (2), vous verrez que j'ai appelé l'attention sur ce fait qu'un grand nombre de réfugiés avaient gagné les Antilles avant de venir en Amérique. Pour les détails sur ce point, je suis surtout redevable à l'*Histoire des Antilles*, de Dessalles. Il est possible que votre Société ait acquis de plus amples informations à cet égard. M. Ch. Weiss semble avoir complétement laissé de côté cette partie intéressante de l'Emigration huguenote.

Je suis un lecteur assidu de votre inappréciable *Bulletin*, dont j'ai soigneusement dépouillé tous les volumes. Je ne saurais vous

(1) *Bulletin*, t. XVI, p. 69.
(2) Nous regrettons que ce journal ne nous soit pas parvenu. C. R.

dire combien je sympathise du fond du cœur avec l'œuvre de votre Société, et combien je m'estimerais heureux de contribuer pour une humble part à remettre en lumière et à sauvegarder la mémoire de tant de fidèles Témoins et Confesseurs du Christ, « dont le monde n'était pas digne. »

Croyez-moi, cher Monsieur, etc.

CHARLES-W. BAIRD, *pasteur*.

ELIE NEAU EN AMÉRIQUE.

Nous sommes heureusement en mesure de pouvoir ajouter quelques détails à la notice si pleine d'intérêt qui a paru dans le *Bulletin* du mois de décembre dernier, sur les premiers temps de la vie d'Elie Neau et sur ses souffrances, détails relatifs aux dernières années de cet homme excellent, et qui présentent un frappant contraste avec la vie si accidentée que vous avez racontée, mais qui néanmoins constituent un digne couronnement de cette carrière.

Votre récit se terminait à l'embarquement d'Elie Neau pour l'Amérique, dans la seconde partie de l'année 1698. A son retour à New-York, il paraît s'être engagé de nouveau dans les transactions commerciales. Son nom se rencontre à plusieurs reprises, de 1701 à 1705, sur les listes des principaux négociants de la cité, entre lesquels il est compté comme l'un des « plus considérables. » On le voit en même temps noté comme « en bonne situation d'affaires (*in good business*). » Un recensement de New-York, fait vers 1703, le nomme comme un résident du district-est de la cité. Sa famille est composée de huit personnes (non compris lui-même), parmi lesquelles trois femmes, deux fils et deux filles, plus un nègre (vraisemblablement un esclave).

La fervente piété et la grande bonté d'Elie Neau, — dont on voit de nombreux témoignages, — le portèrent, peu de temps après son retour en Amérique, à se dévouer (avec un zèle et une persévérance qui émerveillèrent un chacun) à l'instruction religieuse de deux classes du bas peuple très-abandonnées dans son pays d'adoption : les Indiens et les nègres. Il avait lié connaissance (probablement à Boston, lors de sa première arrivée en Amérique) avec Eliot, le grand « apôtre des Indiens, » et ressentait comme lui une généreuse commisération pour cette race infortunée. Nombre de ces aborigènes venaient de temps à autre à New-York dans des vues de commerce. Quant aux esclaves nègres, il n'y en avait pas moins de

quinze cents dans cette cité. Ce n'est pas sans les plus grandes difficultés que Neau poursuivit sa mission au milieu d'eux. D'abord on lui permit seulement de visiter les nègres dans leurs quartiers, le soir, après les corvées du jour. Il s'y montra infatigable, à tel point que l'on put croire à un zèle exagéré de sa part. « Il est merveilleusement industrieux dans l'accomplissement de sa tâche, » écrivait le colonel Heathcote en 1705, « et se donne, en vérité, plus de mal qu'il ne devrait. » Plus tard, il obtint la permission de réunir les nègres dans une grande chambre, à l'étage supérieur de sa propre maison, où, avec une bonté et une patience sans bornes, il leur enseignait les simples vérités de l'Evangile. En 1708, quatre ans après le commencement de son œuvre, Neau avait plus de deux cents nègres catéchumènes, dont beaucoup avaient reçu le baptême et participaient à la communion.

Ce labeur de missionnaire fut continué par Neau sous le patronage de la Société anglaise pour la propagation de l'Evangile, qui lui avait confié la fonction de catéchiste dans la cité de New-York. Son brevet de catéchiste est daté du 4 août 1704. En cette qualité, il fut sur un pied officiel avec l'Eglise de la Trinité, et il devint aussi plus tard un des fabriciens de cette congrégation. Ces faits sembleraient indiquer que Neau avait adopté la foi et la discipline de l'Eglise anglicane. Toutefois son nom figure sur la liste des membres de l'Eglise réformée française de New-York. C'était évidemment un homme de l'esprit le plus large, et pouvant se trouver, pour le service de son Maître, en cordiale collaboration avec ses frères des autres communions chrétiennes qui aimaient le même Seigneur. N'a-t-il pas été relaté que, durant son incarcération en France, et lorsqu'il était aux galères, il avait trouvé une grande consolation à familiariser son âme avec le *Livre des Prières communes* (*Book of Common prayers*), et qu'il avait même appris par cœur une grande partie de cet admirable formulaire?

Les travaux volontaires de ce serviteur du Christ furent soudainement et durement interrompus en 1712. Un sentiment de méfiance et d'alarme s'empara, à cette époque, du peuple de New-York, au sujet de la population nègre. On crut que les esclaves avaient comploté le massacre de leurs maîtres. Des mesures sommaires et cruelles furent prises pour déjouer le plan redouté. Beaucoup de nègres furent arrêtés; dix-neuf furent jugés et exécutés. Pendant cette période de terreur et de passion, le soupçon n'épargna pas Elie Neau. On s'appuya sur ce que l'instruction qu'il avait donnée aux esclaves les avait disposés à ce soulèvement, et que le complot avait

été effectivement ourdi dans son école. Telle était la fureur de la population que, pendant plusieurs jours, la vie de Neau fut en danger. Mais, au cours du procès, il fut démontré qu'un seul de ses disciples, et un disciple non baptisé, se trouvait au nombre des affiliés du complot. L'impression qui en subsista néanmoins, et quoique la lumière eût été faite, demeura fâcheuse assez longtemps. Neau avait heureusement de nombreux et puissants amis, parmi lesquels Hunter, gouverneur de la province, qui, avec plusieurs autres personnages de marque, visita l'école, s'informa des méthodes et des résultats obtenus, s'assura de leur excellence, et, dans une proclamation qu'il publia alors, convia le clergé de la province à exhorter les congrégations à soutenir et à propager l'œuvre. Une déclaration fut aussi publiée, avec la signature du gouverneur et des principaux officiers de la cité, portant : « que M. Neau s'était conduit en toutes choses, comme un bon chrétien et un loyal sujet ; que, dans son poste de catéchiste, il avait, au grand avancement de la religion en général, et au profit particulier des Indiens libres, des esclaves nègres, et des autres païens, accompli son service trois fois par semaine avec un zèle et une application infatigables ; et que nul n'avait à un plus haut degré mérité le témoignage, la faveur et la protection de la Société. »

Neau mourut, très-regretté, en 1722, et fut enterré dans le cimetière de la Trinité, à New-York. Il est digne de remarque que la mention de son nom, chaque fois qu'elle revient sous la plume des écrivains contemporains, est accompagnée de quelque terme spécial de recommandation. Le colonel Heathcote parle de lui en disant : « Cet homme excellent, M. Elie Neau. » Le clergé de la province le désigne comme « le pieux et méritant M. Elie Neau. » — « M. Neau est un homme bon et religieux, » écrit un des missionnaires de la Société, « sa conversation est désirable et édifiante. J'ai toujours considéré et je considérerai toujours comme un bonheur pour nous d'entretenir une correspondance avec lui ; car je sais qu'il fera toujours avec joie tout ce qui peut contribuer à la conversion des fidèles. » — « L'honnête Elie Neau » est mentionné en 1711 par le colonel Morris, comme la seule personne qu'il ait pu amener à témoigner au sujet de certaines mesures ambitieuses de lord Cornbury. » Il est évident qu'en poursuivant une mission humble et de sacrifice, Neau possédait à un haut degré la confiance et commandait le respect des autorités. Son opinion dans les questions d'intérêt public paraît avoir été recherchée et comptée ; et dans celles de religion, nul autre n'était consulté avec plus de déférence.

Il est possible qu'Elie Neau eût laissé des enfants qui lui aient survécu; mais certains faits semblent indiquer que ses enfants, — deux fils et deux filles, — sont morts jeunes. Un huguenot, nommé Pierre *Noe* (ou *Nue*), s'établit en 1694 à Elisabeth, New-Jersey. On croit que ce nom était originairement *Neau*, et il y a des raisons de penser que ce Pierre aurait été un frère d'Elie. Le *Bulletin* mentionne un frère, aussi bien qu'une sœur, qu'Elie réussit à faire échapper à la persécution en France. Les listes des étrangers naturalisés en Angleterre, en 1682, contiennent le nom de Pierre Nau (Agnew, *French Protest. Exiles*, t. I, p. 41). Pierre Noe, d'Elizabeth eut trois fils: Elie, Jean et Daniel, et une fille. Il légua à cette fille, par son testament, une maison dans la cité de New-York, qui, à ce que l'on conjecture, lui aurait été laissée par son frère Elie. La famille Noe a été très-nombreuse dans le comté de Middlesex, New-Jersey. Parmi ses descendants nous pouvons mentionner le Rév. Dr Edwin F. Hatfield, Clerc (*Stated Clerk*) de l'assemblée générale de l'Eglise presbytérienne des Etats-Unis.

C.-W. B.

Nous remercions le révérend Charles-W. Baird de cette instructive communication qui vient compléter heureusement les détails biographiques recueillis enfin sur le glorieux confesseur Elie Neau. Nous ne manquerons pas de lui transmettre les renseignements que nous pourrions obtenir pour venir en aide à ses propres recherches. La Société de l'Histoire du Protestantisme français y est directement intéressée et, en nous adressant son appel, M. Baird l'adresse à tous ses membres.

Charles Read.

JEANNE CEARD, ÉPOUSE FAUCHAR

La pièce qu'on va lire fourmille de fautes de tout genre (1). Il est impossible de faire concorder ses dates; il faut les corriger. Elle mérite pourtant quelque attention. Son principal intérêt est, sans aucun doute, le sentiment pieux qu'elle exprime.

(1) Elle est copiée sur un vieux Psautier, sans nom d'imprimeur. On lit ces mots après la vignette : « Se vendant à Charanton, par Pierre Des — hayes, de meurant à Paris, rue de La harpe, aux Grands couronnez, près la Roze-Rouge 1655. » In-8°, musique au premier vers et gros caractère. Ce Psautier de Clément Marot et de Th. de Bèze appartient à la famille Bonnaffé, de Lacaune (Tarn).

Il s'agit là d'une mère infortunée, Jeanne Ceard, épouse Fauchard, dont le mari avait été enterré à Paris le 25 mars 1662. Elle avait eu six enfants, dont cinq étaient inhumés au cimetière de Vassy, lieu de sa résidence, et sa dernière fille, Jeanne, mourut à l'âge de dix-neuf ans huit mois, en mettant au monde une enfant qui ne lui survécut que six mois.

A l'âge de seize ans deux mois, Jeanne Fauchar avait été mariée, dans l'église de Vitry, à un nommé Elisée Varnié, avec qui elle ne vécut que trois ans et demi. Ce Varnié était neveu du pasteur de La Cloche, qui appela les bénédictions du ciel sur cette union. C'est sur la mort de cette fille chérie, Jeanne Fauchard, épouse Jeanne Varnié, que l'infortunée Jeanne Ceard verse des larmes si amères, adoucies, il est vrai, par de précieuses consolations. Les pages informes qu'une main inhabile a tracées sur ce Psautier sont les témoins muets de ses douleurs et de ses espérances.

Jeanne Ceard vivait encore le 16 mars 1668. Elle nous apprend qu'elle était cousine d'Anne Mocher, marraine de sa fille, et qu'elle avait un oncle qui s'appelait Claude Mocher. Peut-être ce cousin David, parrain d'Anne Fauchar, était-il aussi de la famille Mocher.

Il y aurait là quelques questions d'histoire à résoudre.

1° Qu'était ce de La Cloche, par rapport à Abraham de La Cloche qui, d'après M. Rossier, fut pasteur à Amiens de 1614 à 1633, et par rapport à cet autre de La Cloche, si ce n'est le même, qui est porté sur la liste des Eglises comme pasteur à Nantes en 1620?

2° Le Varnié (ou Varnier), neveu du pasteur de La Cloche, était-il parent des Varnier, aussi de Vitry-le-Français, dont les frères Haag nous parlent?

8° Enfin les Mocher, que l'orthographe si défectueuse de Jeanne Ceard permet peut-être de lire Mauger, appartiendraient-ils à cette famille de graveurs protestants célèbres auxquels un article est consacré dans la *France protestante?*

Nous n'avons pu résoudre ces questions avec les données que nous possédons. Des recherches dans les archives locales permettront peut-être de les élucider. Il est toujours utile de poser des jalons d'après lesquels d'autres pourront s'orienter.

Ph. Corbière.

« Le mercredy premier juin 1666, ma tre cher et bien emé fillie Jeanne Fauchar a tombée malade d'um point au dos et au rain et en suit une fièvre continue avec la petit verole, tous lesquels mos lui ont durai jusque à la mor, avec le pourpe qui paru le mardi 7 du dict mois de juin, au quele jour ma tré chère et bien emée fillie feust accouchée d'une belle petite fillie laquel n'a point eus vis que du vantre de sa mère (un mot déchiré) en desa six mois, et le lendemain mardy, 8 juin à 7 oeur (heures) du soir, ma cher et bien esmé fillie Jeanne Fauchar,

femme de monsieur Eslizé Varnié a este désedé et a rendu son âme à Dieu entre mes bra avec une grande douseur et bonne amitié de tous chacun qui l'avé conneu et veus (vue); et moy qui lui survi avec grand regré et grande tristesse qui me durera toute ma vie; et le lendemain mercredy 9me juin à 8 oeur du matin, ma tré cher fillie a esté entérée à la sumetière de Vassy avec mes sinq autre enfans. Fait au Chastellier ce 19me du dict mois de juin 1666. Jeanne Ceard, sa mère.

« Et son cher père a esté more et en terai à Paris le 25 mars 1662. Ma chère fillie n'a vécu que 16 ans et deux mois et fut mariée et épousé le dimanche 25 desembre 1666, a l'église de Vitry par Monsieur de La Cloche, oncle de son mari, et n'onte esté ensemble que trois ans es demi avec un grand regré. J'euse souhété, si eust plus à mon Dieu, qu'il m'eut mis au cerculhie au lieu de mort. Jamais ne l'oublieray voire à mon dernier soupire, Dieu me fera la grâce, si lui plet, d'aler avec ma cher fillie, avec un grand fois. Dieu me face la grace de la voir bientôt en paradi. J'ay promis à ma cousine Mocher femme de mon cousin David Mocher mes psiaume par testaman, après ma mort si elle me survict, mais si je la survi, (je prie) mon frère Ceard d'en fere à sa volonté.

« Je suplis cele qui les aura de leser tout lécry que j'ay faict et les pry de lé voir volontier à cose de ma tré cher et bien émé fillie Jeanne Fauchar, laquelle n'oublierai jamais. J'espère que mon Dieu me fera la grace de la voir et la reconnoitre en paradi. Mon Dieu man face la grâce si luy plai.

« Fait à ma chambre à Vasy, le 16me mars 1668, par moy Jeanne Ceard. Mon cousin David estoit parain de ma cher fillie et sa marenne, ma cousine Anne Mocher, fillie de mon oncle Clode Mocher. »

BIBLIOGRAPHIE

Isaac Casaubon (1559-1614), by Mark Pattison, rector of Lincoln college; 1 vol. in-8° de 543 pages, avec cette épigraphe : « O doctiorum quicquid est, assurgite huic tam colendo nomini! » Londres, 1875, Longman.

Les matériaux pour une biographie de Casaubon ne manquent pas; à Paris, à Genève, à Oxford dans la Bodléienne on peut trouver des documents en grand nombre : lettres, notes, registres, etc. On connaît de plus l'édition des curieuses éphémérides publiée, il y a

plus de vingt ans, par le Docteur Russell. Armé de toutes ces ressources, M. Mark Pattison, recteur du collége de Lincoln, à Oxford, vient de publier un volume auquel on savait qu'il travaillait depuis longtemps déjà, et qui doit lui mériter la reconnaissance profonde du protestantisme français. Il y a sans doute peu de personnes en Angleterre aussi capables, sous tous les rapports, de traiter cet intéressant sujet. M. Pattison, en effet, connaît à fond le XVIe siècle; il s'y est cantonné comme dans un domaine favori, et la vieille tradition huguenote n'a pas de secrets qu'il n'ait patiemment explorés. Je vais essayer de donner aux lecteurs du *Bulletin* une légère idée de l'excellent volume dont je viens de transcrire le titre, et qui est sans contredit un des ouvrages les plus remarquables dernièrement publiés de l'autre côté du détroit.

Après un chapitre préliminaire sur la naissance et les premières années de Casaubon, notre auteur nous transporte à Genève, et nous décrit avec beaucoup de détail la situation de cette capitale du protestantisme au XVIe siècle. Au folio 109 du registre du petit conseil, sous la date du 5 juin 1552, se trouve le passage suivant :

« M. Isaac, fils de Arnaud Casaubon, citoien de Genève, a esté présenté par M. de La Faie, recteur, pour estre professeur de la langue grecque, suyvant l'advis de tous les ministres et professeurs. A esté arresté qu'on le reçoyve, et suyvant ce a presté serment. » Voilà le milieu dans lequel le futur annotateur d'Athénée se trouva placé tout d'abord; examinons-en un peu les caractères principaux; rendons-nous compte de l'état de l'instruction publique en Suisse. M. Pattison cite la phrase où M. Haag nous représente Calvin projetant « un grand établissement dont l'enseignement devait embrasser l'ensemble de toutes les connaissances humaines; » il regarde cela comme une exagération, et il maintient que ce que le grand réformateur avait simplement en vue, était une école élémentaire pour la jeunesse, et un séminaire pour les pasteurs. Viser plus haut eût été une faute; Calvin, dans toutes ses entreprises, n'allait jamais au delà du réalisable, et c'est précisément son rare bon sens et son esprit pratique qui firent de lui le chef d'un parti. Le préambule des statuts de l'Académie de Genève, très-probablement rédigé tout entier de sa main (1559) est, comme M. Pattison le remarque, un véritable monument de sobriété digne, où l'écrivain promet toujours moins que ce qu'il a résolu d'accomplir. « Cette puissance contenue, » dit le biographe, « cette force morale qui s'efface, caractérise non-seulement Calvin, mais la réforme française tout entière. Quel noble contraste avec ce style orgueilleux que l'Europe s'accorde à attribuer à la France rendue catholique par Louis XIV! » Je ne m'étendrai pas sur le séjour de Casaubon à Genève, mais je citerai, d'après M. Pattison, un autre extrait des registres du petit conseil, qui prouve le cas que l'on faisait de l'illustre savant. Les complications de la politique et les désordres des guerres de religion n'avaient pas laissé que d'appauvrir le trésor public de Genève, et les professeurs ne touchaient que des appointements d'une insuffisance scandaleuse. Protestation

de messieurs les ministres, ainsi formulée sur les registres en question : « Il y a le sieur Casaubon, qui sera un très-rare personnage, si Dieu lui fait la grâce de vivre, est très-humble et paisible, mais la nécessité le presse... Il est recherché et pratiqué d'ailleurs, car il escript très-bien. M. du Fresne l'a recherché pour l'avoir près de luy en Allemagne, et pour le gagner luy a envoyé 50 liv., mais il a tout son cœur à ce public; mais qu'il puisse vivoter; prient de luy faire quelque présent d'argent. » (11 août 1591, f° 149.)

Cet état de choses ne pouvait durer; quelque désintéressement dont un professeur soit capable, encore faut-il avoir le pain de chaque jour assuré; de plus, Casaubon voulait se retrouver auprès de sa mère qui était restée en France; du Fresne Canaye lui faisait aussi entrevoir la perspective d'un établissement moins précaire à Montpellier; bref, il était devenu, comme on le dit plus tard de Madame de Staël, « trop grand poisson pour notre lac. » Il quitta la Suisse en 1596.

Le chapitre troisième de l'ouvrage de M. Pattison est entièrement consacré au séjour de Casaubon à Montpellier, et est plein des détails les plus curieux et les plus intéressants sur la physionomie intellectuelle et morale de cette ville. En montant dans la chaire de littérature grecque, notre savant voyait se presser autour de lui, non pas des enfants à qui il fallait enseigner les rudiments de la grammaire, mais des magistrats, des légistes, des employés, des personnes d'un âge mûr et désireuses de s'instruire. Quant au clergé catholique, séculier ou régulier, « il craignait et détestait la science. » Les ministres protestants estimaient la littérature comme moyen d'éducation et de discipline chez les autres, mais ils eussent été honteux d'avouer qu'ils ne lisaient pas exclusivement des ouvrages de théologie. M. Pattison remarque à ce propos que dans le siècle suivant les choses changèrent tout à fait sous ce rapport, et tandis que le niveau intellectuel monta chez le clergé catholique, il tendit à descendre parmi les protestants.

Le séjour de Casaubon à Montpellier ne fut pas de longue durée; il paraît que, même avant son arrivée dans cette ville, ses amis lui avaient donné à entendre que le midi de la France n'était pas un théâtre digne de sa réputation comme helléniste; d'ailleurs, le premier moment de popularité une fois passé, il s'était trouvé presque aussi dénué de ressources qu'à Genève. Les autorités de la ville tenaient mal leurs engagements; on lui avait promis pour frais de voyage une indemnité égale à six mois de son traitement; elle ne lui fut jamais payée. Cent cinquante écus devaient lui être alloués pour achat de mobilier; il n'en reçut que cent. La liste de ses doléances serait trop longue à transcrire ici; on la peut lire dans le volume de M. Pattison, et elle ne fait pas honneur aux magistrats de la bonne ville de Montpellier. Bref, Casaubon était tout disposé à quitter le Languedoc lorsque son ami Méric de Vic, qui se rendait à Paris pour le service du roi, le détermina à l'accompagner; c'était en 1598.

Je voudrais que le temps me permît de traduire ici, d'un bout à l'autre, le brillant tableau que notre auteur nous trace de la société

littéraire de Paris sous le règne de Henri IV. Ce salon du président de Thou, le centre où se réunissaient les représentants du gallicanisme, les auteurs de la *Satire Ménippée*, est décrit de main de maître; on croit voir sortir du tombeau les magistrats illustres qui se rappelaient encore les orages de la Ligue, et dont les uns avaient fait partie du parlement de Tours, tandis que les autres s'étaient vus enfermer à la Bastille par les suppôts de Bussy-Leclerc. M. Pattison compare les matinées littéraires du président avec les réunions qui, trente ans après, préparèrent, chez Valentin Conrart, la fondation de l'Académie française, et il montre combien le terrorisme ecclésiastique qui condamna la grande histoire de de Thou fit dégénérer l'intégrité et l'indépendance du caractère français, en substituant à une assemblée de grands citoyens, lettrés à la fois et zélés pour la chose publique, une coterie de dilettanti, curieux uniquement de beau style et de phrases ciselées avec soin.

« Cette génération, grave et solide, » dit M. Pattison, « le sel de la société française au commencement du XVIIe siècle, revit pour nous dans les Mémoires de de Thou, et les Voyages en cour, de Groulart. L'autorité de ces hommes distingués formait une sorte de compensation contre l'outrecuidance de la noblesse, dénuée de culture et la méprisant, et l'ignorance de la population des villes n'ayant d'autres idées que celles qu'on lui donnait dans les églises. Mais les hommes instruits ne contre-balançaient pas — il s'en fallait de beaucoup — le poids combiné de l'épée et du clergé; la majorité de la nation penchait de ce côté, et avec elle la force véritable du gouvernement. Le pouvoir central en France n'était pas en mesure d'aller à l'encontre de la masse inerte de cette majorité catholique, quand il s'agissait de quelque point appréciable de politique générale. La petite société intellectuelle dont je viens de parler était employée par le gouvernement, mais ne le dirigeait pas. Si l'essai de placer la direction des affaires publiques entre les mains des gens de lettres a été un des malheurs de la France contemporaine, on peut dire, d'un autre côté, que le défaut de science gouvernementale dans la noblesse fut déplorable pour la France du temps de Henri IV. Il en résulta que le pays se trouva à la merci des jésuites, qui purent l'exploiter au profit de la politique ultramontaine. Les libéraux durent se contenter d'occuper des postes subalternes dans l'administration, et d'atténuer les vices d'un système sur lequel ils n'avaient aucune influence. Leur meilleur point d'appui se trouvait dans le caractère personnel du roi, principalement pour les questions ayant rapport à l'instruction publique, car c'est là surtout que les goûts particuliers du prince se font sentir. Les encouragements donnés aux sciences et aux belles-lettres sont presque toujours le résultat d'une influence personnelle. Henri IV avait appris le latin et le grec comme on le faisait de son temps, mais il détestait ceux qui avaient quelque prétention à la science, parce que c'étaient des gens d'un caractère indépendant. Il honorait Scaliger d'une aversion toute spéciale. Cependant il avait trop d'intelligence et des vues trop larges pour ne pas comprendre les avantages que donne une culture générale pour le

maniement des affaires. Les lettres ouvrent l'esprit à tout, disait-il, et il préférait employer un légiste instruit et lui donner sa confiance, que de se reposer sur un grand seigneur ignorant et arrogant. Il écoutait de Thou même lorsqu'il ne pouvait ou ne voulait pas suivre ses avis. »

Le passage que je viens de citer fait partie d'un des chapitres les plus brillants de l'ouvrage de M. Pattison, et forme une transition naturelle entre le séjour de Casaubon à Montpellier, et son arrivée à Paris où il se dirige enfin le 28 février 1600.

La triste affaire des conférences de Fontainebleau défraye une des parties les plus remarquables du beau livre que j'ai sous les yeux, et donne à l'auteur l'occasion de nous tracer le portrait de Du Plessis-Mornay, l'intègre huguenot et le fidèle serviteur du Béarnais. Un beau matin, l'ancien professeur de littérature grecque à Genève et à Montpellier reçut le billet suivant : « M. Cazobon, je desire vous veoir et vous communiquer ung affaire que j'ay fort à cueur, cest pourquoy vous ne fauldrez incontinent la présente receue de vous acheminer en ce lieu, et vous y rendre pour le plus tard dimanche au soir, et m'asseurant que vous n'y manquiez, je ne feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Ce soir, de Fontainebleau, ce 28e jour d'avril 1600. »

Comme le remarque M. Pattison, aussitôt que Casaubon lut cette lettre, le voile lui tomba des yeux, et il comprit que Henri IV voulait lui faire acheter sa place de professeur en l'université de Paris, au prix d'une apostasie. Je n'entrerai pas dans les détails de la discussion qu'il eut avec l'évêque d'Evreux, Du Perron; tous mes lecteurs les connaissent, pour peu qu'ils soient au courant de l'histoire du règne de Henri IV. Je dirai seulement que le protestantisme français vit avec une profonde douleur le roi donner dans l'ultramontanisme, et s'appuyer sur ceux qui ne cherchaient que l'occasion favorable pour détruire jusqu'à la racine la liberté de conscience. « Les portraits, » dit M. Pattison, « ainsi que les discours de tous les vieux huguenots du règne de Henri IV ont un caractère commun de tristesse. Leur style est celui d'hommes qui n'ont plus d'espoir, et qui sentent que leur cause est perdue ; ils comprennent qu'ils appartiennent au passé, et que ce bas monde n'a rien à leur donner. Ils attendent la mort comme un secours. « Ultima est illa consolatio, sed miserrima, » dit Scaliger, « quod si qua futura est calamitas, eo pejor erit, quo propius a morte absum. » Du Plessis-Mornay se retire en son petit gouvernement de Saumur; d'Aubigné est en disgrâce; de Thou, seul, lutte inutilement contre l'esprit du temps. »

M. Pattison nous montre Casaubon, à cause de sa largeur d'esprit et de son horreur du fanatisme, soupçonné par les stricts huguenots de velléités romaines, tandis que les émissaires de la cour du Vatican le regardaient comme à moitié converti. Le fait est qu'il avait une égale répugnance pour le catholicisme tridentin et pour les sévères institutions de la théologie calviniste; la discipline de l'Eglise anglicane lui semblait résoudre le problème d'une réforme

telle que la chrétienté la demandait, parce que tout en abandonnant les erreurs papistes, elle se rattachait nettement à la tradition des Pères et des anciens docteurs; aussi accepta-t-il avec reconnaissance la proposition qui lui fut faite de passer en Angleterre, et lorsque l'assassinat de Henri IV l'eut délié de tous ses engagements, il quitta son pays pour n'y plus revenir.

Les chapitres 5-9 traitent du séjour de Casaubon en Angleterre; on sait qu'après s'être installé à Londres, il visita successivement Ely, Cambridge et Oxford. Le roi Jacques Ier lui fit l'accueil le plus flatteur, et il se trouva bientôt dans une position où il put se livrer à ses études favorites sans avoir à craindre la *res angusta domi*. Les lecteurs français qui connaissent imparfaitement l'histoire ecclésiastique d'Angleterre au XVIIe siècle ne sauraient manquer de parcourir avec intérêt cette galerie de portraits où figurent sir Henry Wotton, également remarquable par ses talents diplomatiques et son goût pour les bonnes lettres; Lancust Andrewes, évêque d'Ely, et dont notre savant a dit lui-même : « Hic dignissimus præsul non solum est doctissimus, sed etiam egregie favit literis; » Orwall, doyen de Saint-Paul; le célèbre Bacon, Camden, etc., etc. N'oublions pas Jacques à qui avait échu la tâche si difficile et si glorieuse de continuer, dans les affaires politiques et ecclésiastiques, la tradition éminemment nationale de la reine Elisabeth, « thad briger occidental star, » comme le dit la préface du livre de prières. Entre les ridicules flatteries de ceux qui appelaient le fils de Marie Stuart « le Salomon du Nord, » et les grossières calomnies de ses ennemis, il y a un juste milieu à observer, et c'est ce que M. Pattison fait très-bien sentir.

A propos des Annales de Baronius et des fameuses *Exercitationes* de Casaubon, le docte recteur du collége de Lincoln nous explique en détail, et avec beaucoup de clarté, l'attitude du catholicisme et du protestantisme sur le terrain de l'histoire, et il apprécie comme elle le mérite l'œuvre des centuriateurs de Magdebourg; enfin il termine son livre par un chapitre distinct, consacré à la dernière maladie de Casaubon, et à un résumé sur la place qu'il doit occuper dans le mouvement intellectuel de l'Europe moderne. Les minutieuses recherches auxquelles M. Pattison s'est livré, lui ont permis de corriger plusieurs méprises qui avaient échappé aux précédents biographes. Ainsi, on a universellement affirmé, sur la foi des éphémérides, que le roi donna à Casaubon deux prébendes, l'une à Bath, l'autre dans l'abbaye de Westminster; la seconde lui fut probablement promise, mais il n'en eut jamais la jouissance.

Je ne puis m'empêcher de regretter, en terminant cet article, que nous ne devions pas à un Français l'excellente biographie dont je viens de rendre compte; j'ajoute qu'il eût été impossible de trouver un écrivain plus digne, sous tous les rapports, d'entreprendre cette tâche, que M. Pattison.

GUSTAVE MASSON.

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

PREMIER TRIMESTRE DE 1875.

Un des premiers bienfaiteurs de la Bibliothèque, M. le pasteur Maulvault s'est de nouveau souvenu d'elle en lui donnant une vingtaine d'ouvrages anciens, parmi lesquels nous citerons plusieurs écrits du Refuge : *Bayle, la Pratique de la piété; — Jurieu, les Derniers Soupirs de l'innocence affligée; — Abbadie, les Caractères du Chrétien et du Christianisme*, et les *Sermons* de *La Devèze*, Utrecht, 1690, *de La Roque*, Amsterdam, 1711, et de *Superville le fils*, Amsterdam, 1754.

En mémoire de M. Frédéric de Coninck, du Havre, sa veuve a bien voulu offrir le précieux recueil des « *Sermons de Calvin sur l'harmonie des trois Evangélistes*, Genève, 1562. »

Les auteurs protestants nous ont adressé : M. *de Budé, Vie de Bénédict Pictet*, Lausanne, 1874; — M. *de Pressensé, la Liberté religieuse en Europe depuis* 1870, Paris, 1874; — M. le pasteur *Lichtenberger, Histoire des idées religieuses en Allemagne*, Paris, 1863, 3 vol. in-8°; — M. le pasteur *Douen, l'Intolérance de Fénelon*, 2e édition, revue et augmentée; — M. le pasteur *Frossard, De la Vie future dans l'Ancien Testament*, rapport, Paris, 1874; — *Funérailles du baron H. de Triqueti*, Paris, 1874; — M. le pasteur *Viguié, Sermons*, Paris, 1875; — M. le docteur *Friedlænder, Beitrage zur Reformations Geschichte* (lettres inédites de Reuchlin, Bèze et Bullinger), Berlin, 1837; — M. *Read, le Printemps, de d'Aubigné*, avec une notice préliminaire.

M. *Grassart*, comme éditeur, ses dernières publications :

W. Connor et *Goulbourn, le Christianisme et la Libre Pensée moderne*, traduit de l'anglais par Cassignard; — *N. Recolin, De la pénurie des pasteurs et des moyens d'y remédier*, rapport; — *Montandon, Etude sommaire de la religion chrétienne; — Dupuis de Saint-André, Livingstone; — Madame de Witt, Petites Méditations chrétiennes à l'usage du culte domestique; — E. Doumergue, la Crise de l'Eglise réformée de France*, — et quelques ouvrages pour la jeunesse, traduits de l'anglais de Mesdames Montgomery, Bolle, Yonge et Wood.

M. William Martin a profité de l'importante vente du chanoine Colas, à Rouen, pour enrichir la Bibliothèque des ouvrages suivants: le *P. Scheffmacher, Lettres d'un docteur catholique à un protestant*, Avignon, 1840, 2 vol. in-8°; — *de Flotte, les Sectes protestantes*, Nîmes, 1856; — *Floquet, Histoire du Parlement de Normandie*, Rouen, 1840-42, 7 vol. in-8°; — *Optat, l'Histoire du Schisme des Donatiens*, traduite par Pierre Viel, 1564; *Florimond de Raimond, Erreur populaire de la papesse Jeanne; — De la Couronne du Soldat*, et le *Traité aux Martyrs*, traduits de Tertullien, Lyon, 1595; — *Remontrance chrétienne* et modeste pour la justification des Chrétiens Enfans fidèles de la Ste Eglise Ch. Ap. C. et R. contre les blames, impostures et calomnies des Huguenotz et autres semblables Héré-

tiques, Maheutres et Caco-lyques de ce temps... au Roy de France Henri IV de ce nom, 1601, in-8°. Le nom de l'auteur de ce curieux pamphlet a été malheureusement gratté sur le titre. — *Véron*, un recueil factice d'écrits du fougueux « curé de Charenton, docteur en théologie, lecteur et prédicateur du Roy pour les controverses. » On y trouve : *Petit Epitome de toutes les controverses de religion en ce siècle...* Paris, 1541; — *Responce au dernier Jubilé de Charenton*, contre les boufonneries, menteries et foibles raisons des ministres; — *la Désolation du temple de Charenton*, nullité de sa Cène et confusion de soixante différentes croyances et religions ou sectes hérétiques reçues en iceluy; — *la Messe ancienne*, comme elle estoit célébrée au temps de Clovis, proposée au consistoire de la R. P. R.; — *Apologie* contre diverses calomnies de ceux de la R. P. R.; — *Sommaire du traité de l'Eglise*, par saint Augustin, et de la Responce à celuy du sieur Mestrezat; — *les Conversions de* 350 *personnes de la R. P. R. en la ville de Caen* et aux environs et motifs divers d'icelles, présentées au Roy par F. Véron, avec le récit de son procédé et de celuy des ministres pendant sa demeure audit Caen, Paris, 1631.

M. Martin y a joint le don des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (par Simon Goulart), Middelbourg, 1578, 3 vol. in-8°, et les deux belles collections publiées par M. Gachard, et devenues presque introuvables : *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange*, Bruxelles, 1847-1857, 6 vol. in-8°; — *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, Bruxelles, 1858, 4 vol. in-4°.

Nous avons encore reçu :

Du ministère de l'instruction publique : *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, par MM. *Boutiot* et *Socard*, Paris, 1874, in-4°.

De M. Froment : *Journal de l'Estoile*; — *Œconomies royales de Sully*, Paris, 1837, grand in-8°; — *Brantôme, Œuvres complètes*, Londres, 1779, 15 vol. in-8°.

De M. Ed. Gonin : *Th. Bezæ Poemata*; — *Ant. Mureti Juvenilia*, Leyde, 1757; — *Cochlæus, Joannis Calvini in Acta Syn. Tridentini Censura*, etc. Mayence, 1548, in-12.

De M. Leblois : *Saurin, Sermons sur les principales fêtes*, La Haye, 1761.

De M. le pasteur Tachard, d'Uchaud : *la Vie de La Noue*, par *Amirault*, Leyde, 1661, in-4°; — *le Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestans de France*, 1756. Cet exemplaire porte encore les traces du feu, d'où une main huguenote l'a arraché. — *Viret*, *Institution chrestienne et Somme générale de la Doctrine*, Genève, 1556, in-folio. Ce dernier présent est d'une valeur exceptionnelle; non-seulement il est fort rare, comme toutes les œuvres de Viret, mais il a passé par des mains illustres avant de venir reposer sur nos rayons. Il porte à la première page la signature de Jaques Valesius et la date de 1559, avec l'annotation suivante : « Je puis vous affirmer que l'exemplaire qui est entre vos mains a réellement appartenu à Jaques Valier de Briançon, qui fut

le collègue de Viret pendant plusieurs années à Lausannne et quitta cette ville en 1559. Herminjard. » Et plus bas nous lisons cette autre note : « Ce volume était du petit nombre de ceux que Paul Rabaut laissa à ses héritiers. Il m'a été donné par M. Alizon, petit-neveu de Rabaut-Tachard, p. » N'est-ce point le cas de répéter une fois de plus : *Habent sua fata libelli?*

UN DES BIBLIOTHÉCAIRES.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR TACHARD

Les leçons de la mort se succèdent et nous obligent à enregistrer un nouveau deuil. Il y a trois mois à peine, M. le pasteur Tachard nous adressait, avec de précieux volumes, deux communications dont on vient de lire quelques lignes. Jamais peut-être nous n'avions rencontré à ce point chez un de nos correspondants l'écho de nos espérances et de nos aspirations pour l'avenir de la Société. Insérant dans le rapport quelques-unes de ses bonnes paroles, nous aimions à lui répondre publiquement : cette réponse est arrivée trop tard. Le 22 avril, le dévoué ministre d'Uchaud était enlevé par une courte maladie à l'affection de sa famille et du troupeau qu'il dirigeait depuis vingt-six ans. Une dernière citation prouvera mieux que tous nos éloges, quel ami notre Société vient de perdre. En nous envoyant le catalogue de sa bibliothèque, M. Tachard nous écrivait : « Marquez ce qui vous paraît avoir quelque prix; vous pouvez, sans crainte d'indiscrétion, me demander ce que vous désirez. Si je ne m'en dessaisis pas sur le coup, j'en ferai l'objet d'un legs particulier. Pour guérir la plaie des finances de la Société, permis de tirer sur mes rayons d'après les signes de mon catalogue. C'est à distance, et en lisant les pages du *Bulletin*, que s'entretient mon zèle affectueux pour l'œuvre : il ne tiendra qu'à vous d'en préparer un dernier témoignage. » Et il ajoutait le 13 mars, avec trop de vérité, hélas! « Malheureusement je m'y prends un peu tard; ma santé est fatiguée. » M. Alfred Tachard était fils de l'ancien président du consistoire de Nîmes : c'est à l'âge de cinquante-trois ans que Dieu l'a fait entrer dans son repos.

F. S.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1875.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX

PAR

MM. EUG. RÉAUME & DE CAUSSADE

Tome III comprenant le Printemps, la Création et les Poésies diverses.

PRIX : 10 FRANCS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année,	1852		11e année,	1862	
2e —	1853		12e —	1863	
3e —	1854		13e —	1864	
4e —	1855	20 fr.	14e —	1865	
5e —	1856	le vol.	15e —	1866	20 fr.
6e —	1857		16e —	1867	le vol.
7e —	1858		17e —	1868	
8e —	1859		18e —	1869	
			19e-20e —	1870-71	
			21e —	1872	
9e année,	1860	30 fr.	22e —	1873	
10e —	1861	le vol.	23e —	1874	10 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1874) : 230 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1875.